



Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)

Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURITANIE

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

TCP/MAU/2908 (I)
(NEPAD Ref. 05/35 F)

Volume I de V

PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT À MOYEN TERME (PNIMT)

Janvier 2006

MAURITANIE: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Développement durable de l'agriculture de décrue derrière barrages

Volume III: Aménagement des axes hydrauliques dans la vallée – PDIAIM

**Volume IV: Valorisation des productions animales et gestion durable
des zones pastorales**

Volume V: Appui aux filières agricoles porteuses

MAURITANIE

Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) dans le cadre du NEPAD–PDDAA

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
<i>Préambule</i>	1
I. INTRODUCTION.....	3
A. Economie et réformes macroéconomiques	3
B. Agriculture et secteur rural	5
C. Cadre stratégique	10
(i) <i>Objectifs et stratégies du gouvernement</i>	10
(ii) <i>Objectifs et stratégies des partenaires au développement</i>	12
(iii) <i>Organisations non gouvernementales</i>	15
(iv) <i>Principaux projets et programmes inscrits au PIP</i>	16
(v) <i>Principaux projets et programmes en préparation.....</i>	17
(vi) <i>Synthèse et leçons apprises des projets exécutés ou en cours d'exécution.....</i>	17
II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS	18
A. Niveau macroéconomique	18
B. Ressources naturelles et environnementales	19
C. Infrastructures rurales.....	20
D. Gestion des ressources en eau.....	20
E. Production agricole.....	21
F. Production animale.....	21
G. Pêche	22
H. Niveau institutionnel.....	23
I. Conclusions.....	24
III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	25
A. Cadre général.....	25
B. Domaines prioritaires d'investissement.....	25
C. Critères de sélection des « projets bancables »	27
D. Identification préliminaire de projets	28
IV. BESOINS EN FINANCEMENT	32
V. SUIVI ET ÉVALUATION	35
ANNEXES:	
Annexe 1: Tableaux	
Annexe 2: Résumé du compte-rendu de l'atelier de validation du PNIMT et des idées de projets bancables	
Annexe 3: Liste des références	

**Equivalence monétaire
(juillet 2005)**

Unité monétaire = Ouguiya (UM)
1,00 \$EU = 265 UM
100 UM = 0,38 \$EU

Abréviations

AFD	Agence française de développement
BAD	Banque africaine de développement
BCM	Banque centrale de Mauritanie
BID	Banque islamique de développement
BM	Banque mondiale
CAIE	Centrale des achats des intrants d'élevage
CCIA	Chambre de commerce, d'industrie et de l'agriculture
CDHLCPI	Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
CFPRB	Centre de formation des producteurs ruraux de Boghé
CILSS	Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
CMDT	Cadre de dépenses à moyen terme
CNARADA	Centre national de recherche agronomique et de développement
CNERV	Centre national d'élevage et de recherches vétérinaires
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DEA	Direction de l'élevage et de l'agriculture
DEAR	Direction de l'environnement et de l'aménagement rural
DPSE	Direction des politiques-suivi-évaluation
DRFV	Direction de la recherche-formation-vulgarisation
ENFVA	Ecole nationale de formation et de vulgarisation agricoles de Kaédi
FADES	Fonds arabes de développement économique et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds environnemental mondial
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FLM	Fédération luthérienne mondiale
FNT	Fédération nationale des transports
GDM	Grands domaines de Mauritanie
GIE	Groupements d'intérêt économique
GIRNEM	Projet de gestion intégrée des ressources naturelles est Mauritanie
GTZ	Coopération technique allemande
HVP	Hydraulique villageoise et pastorale
IMF	Impôt minimum forfaitaire
IMROP	Institut mauritanien de recherches océanographiques et de pêches
MAED	Ministère des affaires économiques et du développement
MCAT	Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme
MDRE	Ministère du développement rural et de l'environnement
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MF	Ministère des finances
MHE	Ministère de l'hydraulique et de l'énergie
MPEM	Ministère des pêches et de l'économie maritime

NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OASIS	Projet de développement des oasis
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
ONS	Office national des statistiques
OP	Organisation des producteurs
OSP	Organisation socioprofessionnelle
PACAD	Programme d'aide aux coopératives agricoles en difficultés
PACE	Programme pan-africain pour le contrôle des épizooties
PADEL	Programme de développement de l'élevage et gestion des parcours
PAM	Programme alimentaire mondial
PANE	Plan national environnemental et de développement durable
PASA	Programme d'ajustement structurel agricole
PASK	Projet de lutte contre la pauvreté en Aftout Sud et Karakoro
PCT	Programme de coopération technique
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PDIAIM	Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie
PDRC	Programme de développement rural communautaire
PGRNM	Projet de gestion des ressources naturelles en Mauritanie
PGRNP	Projet de gestion des ressources naturelles en zones pluviales
PIP	Programme d'investissements publics
PMA	Pays moins avancés
PNIMT	Programme national d'investissement à moyen terme
PNRA	Plan national de recherche agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRAI	Projet de relance de l'agriculture irriguée
PSA	Projet des services agricoles
REMEMA	Réseau mauritanien d'épidémio-surveillance des maladies animales
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RIM	République islamique de Mauritanie
SAM	Société des abattoirs de Mauritanie
SDSR	Stratégie du développement du secteur rural
SONADER	Société nationale d'aménagement et de développement rural
UA	Union africaine
UBT	Unité bétail tropical
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb arabe
UNCACEM	Union nationale des coopératives agricoles de crédit et d'épargne en Mauritanie
ZEE	Zone économique exclusive

Préambule

Afin de renverser la tendance au déclin du secteur agricole sur le continent, les ministres africains ont adopté, à la XXII^e Conférence Régionale pour l'Afrique, le 8 février 2002 au Caire, une résolution sur les étapes clefs à considérer dans le domaine agricole dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Pour mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé, le 9 Juin 2002, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). La Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, ratifiée par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, a apporté un soutien politique fort au PDDAA. A cette occasion, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à adopter des politiques déterminées en faveur de l'agriculture et du développement rural et à y consacrer, dans les cinq années à venir, au moins 10% de leur budget.

Le PDDAA définit un cadre général présentant les principaux axes d'intervention prioritaires pour restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. Par essence, il a pour objectif de mettre en œuvre les recommandations des conférences internationales récentes sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles. Le programme repose sur cinq piliers, à savoir:

1. Extension des superficies bénéficiant d'une gestion durable des sols et de systèmes fiables de maîtrise de l'eau;
2. Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché;
3. Augmentation de l'offre alimentaire et réduction de la faim;
4. Recherche agricole, vulgarisation et adoption de technologies permettant une croissance durable de la production; et
5. Développement durable de l'élevage, des pêches et des forêts.¹

Par ailleurs, à l'invitation de la FAO, des représentants de ministres africains de l'agriculture des pays membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD et d'autres organismes (BAD, PAM, FIDA, BM, etc.) se sont réunis le 17 septembre 2003 à Rome pour: a) discuter de la mise en œuvre du PDDAA et plus spécifiquement de l'approche à suivre pour analyser et actualiser les stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme; b) préparer des programmes nationaux d'investissements à moyen terme; c) formuler des projets bancables. Et plus spécifiquement de:

- l'approche à suivre pour analyser et actualiser les stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme,
- la préparation des Programmes nationaux d'investissement à moyen terme (PNIMT),
- la formulation de Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)².

¹ Le 5^e pilier ne faisait pas initialement partie du PDDAA, mais y a été ajouté pour prendre en compte l'importance de ces sous-secteurs.

² Un « profil de projet bancable » est ici défini comme un aperçu de projet ou de programme d'investissement rédigé d'après un format standard et visant à présenter les informations permettant sa prise en compte par des institutions financières internationales et bailleurs de fonds potentiellement intéressés ainsi que par le secteur privé, tel qu'envisagé dans la Déclaration de Maputo. Ce document devrait permettre aux partenaires d'exprimer leur intérêt de principe pour le projet proposé et son financement. Des analyses détaillées de faisabilité seraient conduites ultérieurement, conformément aux règles et procédures des partenaires financiers concernés.

Pour rester conforme à l'esprit du PDDAA/NEPAD et soucieux de renforcer les actions de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le Gouvernement de Mauritanie a adressé une requête à la FAO pour le financement d'un appui à l'élaboration d'un PNIMT et d'un portefeuille de PPIB.

Le gouvernement a alors mis en place un groupe de travail interministériel chargé de suivre la formulation du PNIMT et l'identification des projets bancables. Le présent document a été préparé par une équipe nationale³ et avec l'appui d'un consultant international⁴.

Le présent document a été discuté au cours d'un atelier national de validation⁵, regroupant des représentants du gouvernement, des bailleurs de fonds et de la société civile, qui s'est tenu les 18 et 19 mai 2004 à Nouakchott. Les participants de l'atelier ont recommandé de retenir quatre idées de projets devant faire l'objet d'un travail approfondi afin de les présenter sous forme de PPIB. Il s'agit de: (i) Projet de développement durable de l'agriculture de décrue derrière barrages; (ii) Aménagement des axes hydrauliques dans la vallée/PDIAIM; (iii) Projet de valorisation des productions animales et gestion durable des zones pastorales; et (iv) Appui aux filières agricoles porteuses.

Le Volume I du rapport situe le contexte économique du pays, analyse les stratégies du gouvernement et des principaux bailleurs de fonds concernant le secteur rural⁶, dégage les contraintes et les opportunités de ce secteur et propose les lignes directrices du programme d'investissement conduisant à l'identification de projets dans le secteur rural. Les besoins de financement du secteur rural pour satisfaire à l'engagement de Maputo sont estimés et le cadre du suivi-évaluation présenté. Les Volumes II à V présentent les PPIB.

³ Point Focal NEPAD: M. Dahmoud Ould Merzoug et Consultant national: M. Yahia Ould M'Khatir.

⁴ Consultant international: M. Benzaghou.

⁵ Le résumé du compte-rendu de l'atelier de validation est présenté en annexe 2.

⁶ Le terme secteur rural regroupe l'agriculture, l'élevage, la pêche, les forêts et l'environnement.

I. INTRODUCTION

A. Economie et réformes macroéconomiques

I.1. La République islamique de Mauritanie (RIM) couvre une superficie de 1 030 700 km². Près de 80% de son territoire, au nord, sont désertiques et faiblement peuplés. Les reliefs sont peu nombreux et peu élevés. Le territoire mauritanien se subdivise en 13 Wilaya (régions), 53 Moughataa (préfectures), 216 communes et abritait, en novembre 2000, une population résidente de 2 508 159 habitants dont le taux de croissance moyen annuel atteint 2,4%.

I.2. Cependant, la Mauritanie reste un pays à faible revenu avec un PIB moyen par habitant estimé à 386 \$EU. En 2002, le pays occupait le 152^e rang sur 173 suivant l'indice de développement humain du PNUD.⁷ En 2001, 46,3% de sa population vivait au-dessous du seuil de pauvreté monétaire correspondant à un dollar par jour,⁸ parmi lesquels les ruraux représentaient 45% de la population totale du pays et 76,5% des pauvres. Les pouvoirs publics ont lancé un processus de réflexion et de consultation qui a abouti, en 2001, à la finalisation d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui constitue aujourd'hui, la principale source de référence de la politique de développement économique et social du pays. L'ambition du CSLP est de réduire l'incidence de la pauvreté à 39% en 2004, à 27% en 2010 et à 17% en 2015. Sur le plan du développement humain, ses objectifs quantifiés concernent: (i) la généralisation de la scolarisation primaire à l'horizon 2004 et l'élimination de l'analphabétisme en 2015, (ii) la réduction de la mortalité infantile à 30 pour mille en 2015, et (iii) l'amélioration substantielle de l'accès à l'eau potable et aux services de santé.

I.3. Au plan du développement économique, depuis près de deux décennies, le pays s'est engagé dans une nouvelle politique économique visant le rétablissement des grands équilibres macro-économiques. Dans le prolongement des actions engagées en 1985 en vue d'ajuster l'économie et le placer au niveau de la croissance, le gouvernement a lancé, depuis 1992, un programme de réformes économiques et sociales. Ce programme a permis d'assainir le cadre macro-économique par: (i) le renforcement de la position financière de l'Etat dont le solde budgétaire déficitaire est passé de 0,8% du PIB en 1998 à 0,4% en 2002 (cf. Tableau 1 en annexe 1); (ii) le passage d'un état déficitaire du solde de la balance des paiements (1,5% du PIB en 1998) à une situation excédentaire (1,6% du PIB en 2002). Cette performance étant due à l'amélioration de la balance courante dont le solde reste positif aussi bien en 1998 (8 734 millions d'UM soit 4,7% du PIB) qu'en 2002 (15 270 millions d'UM soit 5,8% du PIB en valeur) et (iii) la maîtrise de l'évolution des prix intérieurs, le taux d'inflation moyen ayant été contenu à 6,2% sur la période.

I.4. Le programme de réformes s'est aussi accompagné d'une redéfinition des missions de l'Etat mettant, de plus en plus, l'accent sur les rôles de régulation, de redistribution des ressources au profit des groupes vulnérables notamment, et sur la mise en place des infrastructures de base et le développement des services essentiels (éducation, santé, accès à l'eau potable).

I.5. Conformément à ces orientations, le désengagement de l'Etat des secteurs marchands s'est accéléré ouvrant ainsi de nouvelles perspectives au secteur privé dont la contribution à la création des richesses et au renforcement de la croissance a évolué de manière significative. Ce développement du secteur privé a, en outre, été encouragé par les réformes structurelles relatives à l'environnement juridique et judiciaire des affaires, à la libéralisation des prix et des marchés et à l'amélioration de l'intermédiation financière.

⁷ Rapport mondial sur le développement durable 2002.

⁸ Profil de la pauvreté en Mauritanie 2000.

I.6. Outre la restauration des équilibres intérieur et extérieur et la maîtrise de l'inflation, le programme de réformes a eu pour conséquence la réalisation d'un taux de croissance économique réel qui a été de 5,2% en 1999 et 4,9% en 2003. Cette croissance économique en termes réels a été maintenue grâce aux résultats enregistrés dans certains secteurs clés de l'économie, notamment l'agriculture, les mines et le commerce. L'inflation annuelle est contenue à moins de 5%. De plus, le solde budgétaire par rapport au PIB s'est amélioré (-1 491 millions d'UM en 1998 et -960 millions d'UM en 2002). Les dépenses publiques ont augmenté significativement en faveur des secteurs prioritaires (éducation, santé et programmes ciblés de réduction de la pauvreté), passant ainsi de 8,0 à 10,6% du PIB entre 2001 et 2002, tandis que les dépenses publiques allouées au secteur agricole (pêche non compris) ont varié entre 5,04 et 6,3% du PIB de 1998 à 2002.

I.7. En dépit de l'importance des performances économiques et sociales enregistrées, la Mauritanie demeurait en 1998, confrontée à des défis dont l'ampleur justifiait la poursuite et l'approfondissement des réformes engagées depuis 1992.

I.8. Fort de l'appui de ses partenaires au développement, le gouvernement a élaboré et mis en œuvre, depuis 1998, un programme ambitieux de réformes destinées fondamentalement à renforcer la croissance économique, à améliorer la compétitivité de l'économie et à faire reculer sensiblement et durablement les frontières de la pauvreté. Les réformes mises en œuvre ont permis de restaurer les équilibres économiques fondamentaux, d'accélérer la croissance, de maîtriser l'inflation, d'améliorer notamment les indicateurs sociaux et de réduire la pauvreté dont le taux de prévalence a été réduit à 46,3%, en 2000. En outre, le pays a été déclaré éligible, en mars 1999, à l'Initiative renforcée de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE). L'encours de la dette extérieure qui représentait 306% du PIB en 1998 n'a été que de 191% en 2002. On sait que la Mauritanie a atteint en 2002, le point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée et a obtenu, de la part de ses créanciers membres du Club de Paris, un allègement de sa dette de l'ordre de 304 millions \$EU (de 40% du volume de la dette extérieure). Cette situation a permis d'envisager la mobilisation de ressources supplémentaires pour le financement du CSLP, facteur déterminant dans son succès.

I.9. Malgré ces bonnes performances et l'allègement de sa dette, la Mauritanie rencontre encore plusieurs contraintes. Globalement, son économie reste, en dépit des progrès réalisés au cours des dernières années, confrontée à des problèmes qui sont liés:

- **au niveau interne** à: (i) la persistance des effets de la sécheresse et leurs corollaires et la détérioration de l'environnement qui réduit les bases productives du secteur rural lequel représente la principale source de revenus pour une bonne partie de la population et contribue à la sécurité alimentaire du pays, (ii) la pauvreté qui touche plus de 2/5 des mauritaniens et dont l'éradication nécessite la mobilisation d'importantes ressources financières, (iii) la faiblesse des capacités d'administration et de gestion de l'économie nationale et (iv) le faible niveau d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de communication, et
- **au niveau extérieur** à: (i) la dépendance de l'économie de deux produits d'exportation (le fer et le poisson), (ii) le poids de la dette extérieure et (iii) la dépendance du pays des appuis financiers externes pour le financement de ses programmes de développement.

B. Agriculture et secteur rural

I.10. **Cadre général.** La Mauritanie se caractérise par un climat sec et chaud, saharien au nord et sahélien au sud. Les températures varient entre 10 et 44°C, selon les saisons. Les vents à dominante nord-est, sont fréquents et favorisent la progression de l'ensablement. La saison des pluies, qui conditionne dans une large mesure le niveau de productivité agro-pastorale, est très hétérogène, au plan spatio-temporel. Elle s'étend sur une période de trois à quatre mois (de juin à septembre) selon un gradient nord-sud. La quasi-totalité du territoire national reçoit moins de 300 mm/an. Durant les 20 dernières années, trois grandes sécheresses ont été enregistrées, notamment en 1984, 1999 et 2002. Au cours de ces années, la pluviométrie était inférieure de 35 à 70% par rapport à la moyenne.

I.11. Le pays dispose d'un potentiel en sols aptes à diverses activités agro-sylvo-pastorales, estimé généralement à 20 millions d'ha (environ 19,4% du territoire national) dont environ 500 000 ha (2,5%) représentent le potentiel agricole. La taille moyenne des exploitations familiales dépend du système culturel et du nombre d'actifs par ménage. Elle varie de 1 à 5 ha en système pluvial, de 0,5 à 2 ha en système irrigué et avoisine 32 ares en système oasien. La taille des exploitations individuelles privées, en irrigué, varie de 10 à 1 000 ha pour une moyenne estimée à 100 ha.

I.12. **Contribution à la macroéconomie.** Le produit intérieur brut (PIB) en valeur est passé de 13,6% en 1998 à 7,1% en 2002 et 10,3% en 2003. En termes réels, il s'est accru en moyenne de 4,5% entre 1998 et 2003, quant au PNB par habitant, il dépasse les 400 \$EU.

I.13. La contribution du secteur rural (hors pêche artisanale) à la formation du PIB (à prix constants de 1985) a été en moyenne supérieure à 20% durant la période 1990–2000. Elle a baissé en 2003 pour atteindre 18,5% (cf. Tableau 1 en annexe 1). On peut remarquer que la contribution du sous-secteur de l'élevage a été déterminante: plus de deux tiers ou trois quarts représentent la part du sous-secteur dans le PIB au moment où la part de l'agriculture ne représente que le quart sinon un peu plus.

I.14. La croissance du secteur primaire (agriculture, pêche artisanale et élevage) connaît des fluctuations très brusques, liées en particulier aux variations climatiques. Elle a été d'une manière globale négative dans les années 80 et positive dans les années 90. Les stratégies en matière de culture irriguée et de pêche artisanale notamment, devraient à terme, diminuer ces fluctuations.

I.15. Au plan de l'emploi et de la répartition des revenus, la contribution du secteur rural est cruciale dans la mesure où plus de la moitié de la main-d'œuvre nationale (64%) est employée au niveau de ce secteur. Parmi les emplois offerts, trois sur quatre relèvent du sous-secteur agricole tandis que le quatrième revient à l'élevage.

I.16. La contribution du secteur au commerce extérieur reste négative, compte tenu des exportations non comptabilisées des animaux vivants. Les exportations de nouvelles gammes de produits ont démarré à un rythme qui laisse présager une amélioration de cet indicateur.

I.17. **Production agricole.** Selon les statistiques disponibles, la production agricole nationale nette a varié au cours de la période 1992–2000 entre un minimum de 117 136 tonnes et un maximum de 260 077 tonnes par an (cf. Tableau 2 en annexe 1). Globalement, cette production relève de cinq systèmes de cultures (voir encadré de la page suivante).

I.18. **Production animale.** L'élevage mauritanien est de type extensif. En l'absence d'un recensement, les effectifs et les productions du cheptel ne peuvent qu'être estimés. L'estimation la

plus récente de l'élevage⁹, effectuée pour l'année 2000, sur la base d'hypothèses raisonnées d'exploitation, donne les effectifs de 1 497 000 bovins, 1 114 000 camelins, 5 171 000 ovins et 3 474 caprins. Le taux de croissance net varie entre 0,7% pour les camelins et 5,1% pour les caprins. La production annuelle de viande rouge s'élève à 74,6 millions de tonnes. La valeur ajoutée du sous-secteur en prenant en compte les filières de transformation/distribution a été évaluée à 82 milliards d'UM. Les effectifs augmentent d'année en année et l'on note une forte croissance des petits ruminants.

Systèmes de cultures agricoles en Mauritanie

Le système de « dieri »: Ce système pluvial est pratiqué sur des sols sablonneux dont l'importance des superficies dépend intimement de la pluviométrie annuelle. Au cours de la période 1986–1996, les superficies cultivées pour l'essentiel en céréales, ont fluctué entre 56 831 et 183 420 ha. Les spéculations pratiquées sont le mil et le sorgho, les pastèques, le niébé et l'oseille de Guinée. Les rendements moyens en céréales sur la période ont été de 547 kg/ha avec des variations annuelles dépassant parfois 50%.

Le système de cultures derrière barrages-bas-fonds: La production derrière barrages représente 20% de la production totale en céréales en moyenne sur les 15 dernières années. Ce système de production est principalement fondé sur l'aménagement de barrages, digues et diguettes dans les zones à faible pluviométrie disposant d'une topographie favorable. Au cours de la période 1985/86 à 1996/97, les superficies cultivées en céréales ont varié en fonction de la pluviométrie entre 14 069 ha et 66 656 ha. Dans la même période, le rendement moyen s'est établi à 744 kg/ha avec des fluctuations comprises entre 300 et 800 kg/ha.

Le système de décrue naturelle ou contrôlée: Ce système se fonde sur l'exploitation des zones inondables par les crues du fleuve Sénégal, ses affluents et défluents. L'inondation peut être naturelle « décrue naturelle » ou contrôlée « décrue contrôlée ». Les superficies cultivées ont fluctué sur la période 1986–1996 entre 7 365 et 38 700 ha. Dans la même période, le rendement moyen était de 763 kg/ha avec toutefois, des fluctuations comprises entre 362 kg/ha et 1 079 kg/ha. Les principales spéculations céréaliers pratiquées sont le sorgho et le maïs.

Le système oasisien: Ce système concerne quelque 15 000 exploitations de très petite taille (32 ares en moyenne). Les superficies occupées par les cultures oasiennes sont estimées à 4 751 ha de dattiers et 244 ha de cultures sous palmiers. La conduite des exploitations est basée sur la culture du palmier (environ 1,9 millions de pieds) et les cultures irriguées associées: céréales mais aussi légumes et luzerne.

Le système irrigué: Le potentiel irrigable en rapport avec les eaux du fleuve Sénégal est estimé à 135 000 ha. La surface brute aménagée est d'environ 42 180 ha pour une superficie nette de 37 718 ha en maîtrise totale d'eau, dont environ 20 000 ha sont mis en culture chaque année. Selon la taille on distingue les petits, moyens et grands périmètres, tandis que le mode de gestion fait ressortir les périmètres collectifs (coopératifs) et les périmètres individuels privés. Les périmètres collectifs aménagés totalisent 24 291 ha bruts, tandis que les périmètres privés atteignent 17 889 ha. Dans tous ceux-ci, la riziculture est prépondérante et représente plus de 80% des superficies emblavées. Les autres spéculations sont représentées par la polyculture (maïs, sorgho, maraîchage et fruitier). Le maraîchage est en progression constante et est appelé à croître à l'avenir, du fait du développement tangible du marché intérieur et du démarrage de projets privés de maraîchage d'exportation

I.19. En fonction des caractéristiques agro-écologiques du territoire national, l'on distingue deux grandes zones d'élevage. Le sud-est du pays est la région d'élevage la plus importante et assure l'approvisionnement de la capitale et des villes du nord. Le sud-ouest représente la seconde zone dont les excédents de production alimentent essentiellement les marchés extérieurs.

I.20. **Production halieutique.** La richesse du milieu marin mauritanien réside dans la combinaison d'un ensemble de conditions hydrophysiques, climatiques et morphologiques (présence quasi-

⁹ D'après l'étude FAO–Banque mondiale « Etude sectorielle de l'élevage » 2001.

permanente du phénomène de remontée d'eaux froides riches en nutriments, existence d'un front thermique, etc.).

I.21. L'ichtyofaune de la zone économique exclusive (ZEE) de la Mauritanie est assez diversifiée. Sur quelques milliers d'espèces plus de 300 sont régulièrement dénombrées dans les captures effectuées dans cette zone. Près de 170 espèces commercialisables offrent environ une vingtaine de stocks qui constituent les cibles des pêcheries dans la zone mauritanienne.

I.22. Ces ressources peuvent être classées en deux grands groupes: les ressources démersales et les ressources pélagiques. Les ressources démersales offrent un potentiel annuel de captures autour de 500 000 tonnes tandis que les ressources pélagiques offrent un potentiel annuel de captures d'un peu plus de 1 million de tonnes.

I.23. Ces ressources sont exploitées par deux types de pêche: les pêcheries industrielles et les pêcheries artisanales. Le nombre de navires actifs de la flotte industrielle a tourné autour de 400 unités en 1999 et 2000, comprenant 150 unités européennes, 140 unités mauritanienes et près de 70 unités des pays de l'Europe de l'Est. Les captures totales réalisées ont atteint 656 000 tonnes, en 2000, constituées par 87,7% de poissons pélagiques. En 2000, le niveau du parc d'embarcations des pêcheries artisanales se situait autour de 3 000 unités actives et le nombre de pêcheurs artisiaux à 12 000 hommes, représentant trois fois celui inscrit à bord des navires industriels.

I.24. Les exportations en quantité de la Société mauritanienne de commercialisation de poissons (SMCP) se sont établies à 29 106 tonnes en 2003, alors qu'elles étaient de 48 092 tonnes deux années auparavant, enregistrant ainsi une baisse de près de 22% par an en moyenne sur la période 2001–2003¹⁰. L'entreprise continue, toutefois, d'assurer une position dominante sur les exportations en valeur, avec 83% des recettes en devises procurées par le secteur de la pêche en 2003.

I.25. Des ressources halieutiques d'eau douce existent aussi mais leur impact reste limité à la zone du fleuve Sénégal (5 000 tonnes environ)¹¹.

I.26. **Sécurité alimentaire.** La situation de la production agricole en Mauritanie montre la complexité de la problématique de la sécurité alimentaire. Cette dernière est d'autant plus complexe et préoccupante que le pays n'est autosuffisant que pour ses besoins en viande. Il doit annuellement importer près de 70% de ses besoins en produits alimentaires dont plus de 200 000 tonnes de céréales qui représentent l'aliment de base de la population. A l'heure actuelle, la demande de céréales est estimée à 479 231 tonnes (176 kg par habitant) dont 26% en riz, 40% en blé et 34% en céréales traditionnelles. En plus de celles-ci, le pays est grand consommateur de lait et de viande, de sucre (30 kg par tête/an) et d'huiles végétales (7 kg par tête/an)¹². Pour ces deux derniers produits, le pays est totalement dépendant des importations.

I.27. Bien qu'agriculteurs pour la plupart, les ruraux doivent acheter une forte proportion de produits alimentaires et autres biens de consommation dont ils ont besoin. Ce n'est que dans la vallée du fleuve Sénégal que l'autoconsommation approche 10% de la valeur totale de la consommation des ménages ruraux¹³. Dans les régions rurales, les dépenses d'alimentation représentent près de 70% du budget des ménages, et la valeur de la production auto-consommée n'en représente que 5 à 9%. La

¹⁰ SMCP, Rapport sur la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, 2003.

¹¹ CILSS, Inventaire des ressources du secteur rural disponibles et leur taux d'exploitation, 1997.

¹² Suivi du Sommet mondial de l'alimentation. Projet de stratégie pour le développement agricole national Horizon 2010, FAO, novembre 1996.

¹³ Evaluation de la pauvreté en Mauritanie, BM 1994.

précarité est grande et l'instabilité des prix des produits alimentaires (en période de soudure) entraîne de graves déficits alimentaires saisonniers. De ce fait, l'aide alimentaire couvre une part importante des besoins alimentaires des ménages.

I.28. La part des besoins en céréales couverte par la production nationale a connu une évolution en dents de scie avec un taux annuel moyen sur la dernière décennie de 29% environ. Cette moyenne cache cependant des différences sensibles entre les années (mais aussi entre les régions). Depuis la grande sécheresse de 1972/1973, la Mauritanie demeure un pays à déficit alimentaire structurel eu égard à l'impact des facteurs climatiques et des prédateurs, notamment les acridiens, les oiseaux granivores et les adventices. En effet, le taux de couverture des besoins en céréales qui était de l'ordre de 39% en 1990, est passé à 30,7% en 1999 et à 27,8% en 2000; après avoir été de 19,9% durant les mauvaises années (1991 et 1992) et de 41% en 1996.

I.29. Le déficit alimentaire structurel de la Mauritanie se double d'une insécurité alimentaire aiguë, sévissant pendant la période de soudure qui s'étend d'avril à septembre dans la plupart des régions du pays. Un nombre important d'hommes est contraint de migrer pour assurer la survie de leur famille réduisant considérablement la main d'œuvre agricole. Peu disposées à émigrer, les femmes qui représentent la majorité de la population rurale sont souvent les premières victimes aussi bien du travail que de l'insécurité alimentaire.

I.30. **Services financiers ruraux.** La Mauritanie ne dispose pas d'institutions nationales avec un réseau d'agences pour financer le monde rural. Ainsi, l'accès aux services financiers formels reste un grand goulet d'étranglement du pays. Le réseau UNCACEM ne finance pratiquement que la production irriguée du riz dans la vallée du fleuve Sénégal. Les banques commerciales ne financent pas l'agriculture et le développement rural, hors du financement des grands commerçants. Durant les derniers sept années, environ 150 institutions de micro finance ont été créées avec l'appui des bailleurs de fonds, notamment dans les grands centres urbains et dans les oasis, mais la capacité de gestion des caisses reste encore très fragile et le volume du crédit assez bas. De telle manière, la plupart de la population rurale dépend du secteur financier informel.

I.31. **Conclusion.** L'analyse de la situation du secteur s'articule sur deux niveaux: un niveau global fondé sur les contributions du secteur à l'économie nationale et un niveau sous-sectoriel qui met en relief le potentiel et sa mise en valeur.

I.32. Au plan global, le secteur rural contribue annuellement à la formation du PIB à hauteur d'une moyenne de 20%. Les évolutions des prix relatifs expliquent pour une part importante celles des agrégats du secteur, notamment du fait que la dévaluation de 1998 a entraîné un réajustement au profit des produits échangeables. En matière d'emplois et de répartition des revenus, la contribution du secteur est importante (64% de la main d'œuvre nationale). Au niveau du commerce extérieur, sa contribution reste négative, compte non tenu des exportations non comptabilisées des animaux vivants. Les exportations de nouvelles gammes de produits (la diversification étant encouragée par les stratégies nationales) ont démarré à un rythme qui laisse présager une amélioration de cet indicateur.

I.33. Au plan de la production agricole, si la diversité des conditions agro écologiques favorise le développement d'une multitude de produits vivriers et d'exportation, il n'en demeure pas moins que ce développement reste tributaire de contraintes substantielles telles que:

- Les contraintes agro-écologiques et climatiques (insuffisance spatio-temporelle des pluies, dégradation des terres, aménagements hydroagricoles en majorité mal conçus et/ou réalisés de façon sommaire, mal entretenus, peu équipés et envahis par les adventices).

- Les cultures pluviales sont pratiquées de façon archaïque, tandis que les cultures irriguées cumulent des handicaps majeurs liés à la faiblesse de l'encadrement, à la dégradation des périmètres, au faible niveau d'approvisionnement en intrants, à l'endettement des exploitations, aux problèmes de stockage et de commercialisation des récoltes, etc.
- L'insuffisance des investissements, le faible niveau d'organisation, de formation et de moyens des producteurs, l'enclavement et le coût élevé des transports.

I.34. Dans ces conditions, le niveau d'auto–approvisionnement en produits agricoles est faible.

I.35. En matière d'élevage, le pays n'est autosuffisant qu'en viandes rouges. La production domestique est complétée par des importations de volailles congelées et de produits laitiers. On ne dispose pas de moyens de contrôle efficaces et les populations ont un pouvoir d'achat très limité. Certains produits sont de qualité douteuse et risquent de compliquer la santé déjà précaire d'une large frange des actifs agricoles mal informés et de faible niveau d'éducation. Le fait que la Mauritanie soit ajoutée à la liste des pays tiers autorisés à exporter du lait et d'autres produits animaux vers l'Union européenne, laisse présager certains progrès au plan du respect des normes d'hygiène. La consommation individuelle en lait et produits dérivés est élevée (0,49 kg/habitant/jour). Cette consommation est alimentée, pour l'essentiel, par l'autoconsommation, qui absorbe 95% de la production nationale. Les importations de lait frais, yogourt et beurre ont diminué de 14 000 tonnes en 1992, à 7 000 tonnes en 1999, grâce à l'action des unités de transformation du pays. La production de viande soutenue par le cheptel national est évaluée à 75 000 tonnes par an. La filière sur pied constitue la force d'exportation nationale de l'élevage et dépend intimement du système de production pastoral. La consommation actuelle de viande blanche est estimée à 8 400 tonnes, dont 83% proviennent de la production domestique.

I.36. Le secteur de la pêche demeure un soutien essentiel à l'économie nationale, en raison de son apport en devises (45% des recettes d'exportations en 2003), de sa contribution au budget de l'Etat (26% en 2003) ainsi que du nombre d'emplois qu'il génère (environ 38 000 emplois en 2003). La contribution de ce secteur à la création d'emplois reste, cependant, toujours en deçà des attentes. En dépit des importantes potentialités qu'il recèle, sa contribution au PIB n'est que de 4%.

I.37. La production agricole nationale est inégalement répartie. Les wilayas de la vallée du fleuve Sénégal et celles du sud-est mauritanien offrent les plus grandes possibilités en matière de production agricole et animale, tandis que Dakhlet Nouadhibou dispose du plus grand potentiel halieutique.

I.38. Les importations (CAF) de produits alimentaires, y compris les aides et dons, ont progressé de plus de 12,9% en quantité entre 1998 et 1999¹⁴. Les exportations (FOB) des produits agricoles, quant à elles, sont essentiellement constituées d'animaux sur pied (pour lesquels aucune donnée statistique n'est disponible) et des quantités modestes de produits de l'agriculture irriguée (gombo, haricot vert) pour une valeur de 65 millions d'UM.

¹⁴ Statistiques du commerce extérieur, ONS.

C. Cadre stratégique

(i) *Objectifs et stratégies du gouvernement*

I.39. Dans le cadre de l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) à laquelle la Mauritanie a été déclarée éligible en mars 1999, le gouvernement a lancé un processus de préparation d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, qui a associé, à côté de l'administration, tous les acteurs et partenaires au développement. Ce processus a abouti, en janvier 2001, à la mise en place d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) dont les grands axes sont:

- accélérer la croissance économique qui est la base de toute réduction de la pauvreté, à améliorer la compétitivité de l'économie et à réduire sa dépendance vis-à-vis des facteurs exogènes;
- valoriser le potentiel de croissance et de productivité des pauvres. Il s'agit de promouvoir les secteurs qui profitent directement aux pauvres et les zones de leur concentration;
- développer les ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles; et
- promouvoir un réel développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté.

I.40. Le monde rural qui représente 45% de la population totale du pays parmi lesquels 76,5% sont des pauvres¹⁵ s'est vu attribuer une place prioritaire dans le CSLP dont l'objectif global vise à réduire de moitié la pauvreté rurale à l'horizon 2015 et combler les retards des zones rurales en matière d'infrastructures de base. La stratégie poursuivie dans le CSLP repose sur la mise en œuvre coordonnée et décentralisée d'un ensemble de politiques et de programmes axés sur: (i) la relance des principales filières de production agricole par des mesures sectorielles calées sur le cadrage macro-économique et favorables à la diversification et à une production agricole de qualité, (ii) le développement des infrastructures rurales, (iii) des mesures institutionnelles et d'organisation du secteur, et (iv) des politiques de protection des ressources naturelles.

I.41. Pour permettre une articulation suffisante entre les orientations stratégiques du CSLP et des autres secteurs impliqués dans le développement humain et la mise à niveau du monde rural, le rapport définissant la stratégie du secteur rural à l'horizon 2010 approuvée par le gouvernement en 1998, a été révisé, en décembre 2001, et transformé en « Stratégie de développement du secteur rural à l'horizon 2015 » (SDSR). Cette stratégie s'est fixée quatre orientations principales, notamment de:

- favoriser la croissance du secteur pour assurer la sécurité alimentaire du pays.
- assurer un accès équitable aux ressources du secteur.
- accroître l'offre et la disponibilité des biens et services publics¹⁶ nécessaires au développement durable du secteur.
- développer les capacités de gestion du développement rural intégré et participatif.

¹⁵ Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, janvier 2001.

¹⁶ Au sens économique, ces biens et services sont ceux qui induisent des externalités positives (éducation, formation, vulgarisation, protection de la nature, etc.) et ceux dont la demande ne peut être rationnée par les prix car leur consommation a un caractère collectif (recherche, infrastructures de base, informations, etc.).

I.42. La croissance du secteur signifie l'augmentation de la valeur ajoutée et donc de la rémunération des efforts des producteurs. Dans les conditions caractérisées par l'ouverture des échanges, cette croissance passe par le développement des productions agricoles sur une base de compétitivité et d'une bonne valorisation des avantages comparatifs de l'agriculture mauritanienne sur les marchés mondiaux et régionaux.

I.43. L'accès équitable aux ressources est une condition nécessaire à la répartition de la valeur ajoutée produite, au bon fonctionnement du marché des facteurs de production et à la réduction des distorsions induites par les rentes. La troisième orientation stratégique concerne la protection et la production des biens et services publics (recherche, infrastructures, environnement, sécurité juridique, bon fonctionnement des marchés, information, formation, suivi-évaluation).

I.44. La quatrième orientation stratégique prend en compte l'importance que revêt l'intégration et la participation dans la lutte contre la pauvreté.

I.45. Les politiques sous-sectorielles et celles à caractère transversal sont les deux types d'instruments de mise en œuvre que la SDSR décrit. Cette mise en œuvre permettra principalement:

- L'intensification par une meilleure valorisation du potentiel de croissance du secteur de l'élevage à travers le renforcement de l'environnement institutionnel et réglementaire, l'amélioration de la santé animale et l'élimination des épizooties, l'expansion des infrastructures, l'intégration du secteur à l'économie, le développement des produits dérivés et la promotion des filières d'exportation.
- L'expansion de l'agriculture irriguée grâce à un meilleur accès aux facteurs de production (réforme foncière, transfert des périmètres collectifs, consolidation du crédit agricole, etc.) et aux intrants, au développement des infrastructures (réhabilitation de périmètres, routes-pistes et désenclavements, énergie, centres de conditionnement, entrepôts frigorifiques, etc.), à l'offre de services de formation, de recherche et de vulgarisation, et la promotion de la diversification de la production orientée vers l'exportation.
- L'amélioration du rythme de croissance agricole dans les autres zones écologiques par le développement des infrastructures rurales, l'augmentation de l'accès aux facteurs de production et de leur productivité appuyée par l'offre des services de vulgarisation.

I.46. La croissance durable du secteur agricole implique une prise en compte des effets sur la conservation des ressources naturelles et des mesures de réduction de son coût environnemental, particulièrement dans la vallée du fleuve Sénégal.

I.47. Les éléments de ce développement durable seront confortés par ailleurs, par le Plan national environnemental et de développement durable (PANE), en voie de finalisation, et la révision en cours du Plan national de la recherche agricole (PNRA) dont la mise en œuvre s'est heurtée à des contraintes d'ordre financier, consécutives à la clôture prématurée du Programme des services agricoles (PSA).

I.48. A l'issue de la deuxième année de mise en œuvre du CSLP et de la SDSR qui en découle, les résultats enregistrés dans le domaine agricole et rural ont été, entre autres: (i) dans le domaine de l'élevage, la préparation d'un décret d'application du Code pastoral assorti d'un dispositif de sensibilisation des collectivités et des OSP, l'élaboration d'une Lettre de politique de développement de l'élevage avec un plan d'actions prioritaires privilégiant les actions de santé animale, l'amélioration de la gestion collective des ressources, l'appui au développement des filières prioritaires (bétail, cuirs et peaux, viande rouge, aviculture familiale, lait) et à la santé animale et le démarrage effectif de la

Société des abattoirs de Nouakchott. (ii) dans le domaine de l'agriculture, la mise en œuvre des programmes annuels du PGRNP, PDIAIM, projet Oasis, PACAD et du Centre de contrôle de qualité des semences, la poursuite du programme d'appui aux industries agroalimentaires et à la commercialisation des productions nationales, la poursuite de la formation des petits producteurs à la diversification agricole, la consolidation du crédit agricole pour stimuler l'agriculture irriguée et le programme de diversification agricole, la mise en oeuvre du programme d'équipement des zones de production par la création d'une filière d'approvisionnement en produits de traitement phytosanitaire, de mise en place de stocks de sécurité de semences, de construction de magasins, et d'introduction de la charrue dans 400 villages, la protection des cultures contre les maladies et les prédateurs (sésamie, acridiens et oiseaux).

I.49. A travers cette présentation sommaire des objectifs et stratégies du gouvernement mauritanien, il convient de reconnaître que ses objectifs et stratégies en matière de développement rural coïncident parfaitement avec les priorités du NEPAD, singulièrement en son « Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique » (PDDAA).

(ii) Objectifs et stratégies des partenaires au développement

I.50. Les principales interventions de la **Banque mondiale (BM)** au niveau du secteur rural, concernent généralement la réforme institutionnelle des services agricoles, la gestion des ressources naturelles, les infrastructures hydro agricoles et le développement rural et communautaire. En Mauritanie, la Banque mondiale a financé d'importants projets dont notamment le projet des services agricoles (PSA) qui, en dépit de multiples contraintes liées à sa gestion, a eu de nombreux acquis aussi bien sur le plan du développement du conseil rural que de la mise en place d'infrastructures, des moyens de mobilité, etc. La BM a financé, par ailleurs, le projet de gestion des ressources naturelles dans les zones pluviales (PGRNP) dont le bilan a été déclaré positif, ce qui a conduit la banque à accepter de financer un autre projet lui succédant — le projet de développement rural communautaire — qui vient d'entamer ses premières activités. Dans le domaine du développement rural, le plus important financement de la banque se situe au niveau du programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAIM) qui vise à (i) créer un environnement institutionnel favorable au développement de l'irrigation; (ii) rationaliser la gestion de l'irrigation; (iii) améliorer les compétences des agriculteurs; (iv) consolider les systèmes d'irrigation existants; (v) améliorer l'accès aux marchés et; (vi) atténuer les effets de l'irrigation sur l'environnement physique et humain et prévoit en outre des activités en matière d'intégration agriculture–élevage. Ce projet donne des résultats probants, en particulier à travers l'amélioration de la filière riz, la mise en place d'une ligne de crédit ouvert qui a déjà permis la réhabilitation de plusieurs périmètres irrigués, la construction d'infrastructures de base (centre de conditionnement des produits, ...) et l'encouragement de l'exportation vers l'Europe de produits maraîchers mauritaniens.

I.51. Le **Fonds international de développement agricole (FIDA)** intervient en Mauritanie depuis 22 ans à travers le financement d'importants projets totalisant dix prêts d'une enveloppe globale de 66 millions de \$EU. Le premier prêt a été accordé en 1982, pour le Gorgol et le dernier en date est celui relatif à la deuxième phase du projet d'amélioration des cultures de décrue de Maghama, approuvé en septembre 2002. Outre Maghama II, le projet de réduction de la pauvreté dans l'Aftout-sud et le Karakoro (PASK) qui a démarré en 2003 est en cours d'exécution. La deuxième phase du projet de développement des oasis, co-financé par le FADES, a été clôturée à la fin de 2003. Un nouveau projet de développement durable des zones oasiennes a été adopté en 2003.

I.52. Le document d'opportunités stratégiques de pays (COSOP) du FIDA adopté en mai 2000 se propose de baser ses interventions sur les éléments suivants: (i) la promotion de l'approche

participative et développement d'organisations communautaires de base capables de promouvoir et de mettre en œuvre des actions et des programmes de développement; (ii) la mise en place de mécanismes efficaces de transfert de ressources aux populations rurales pour le financement de programmes locaux de développement conçues pour la réalisation de leurs priorités; et (iii) la réduction des contraintes qui s'opposent à l'accès des pauvres ruraux à la sécurité foncière, aux capitaux financiers et aux marchés.

I.53. Le **Fonds arabe de développement économique et social (FADES)** est un important bailleur de fonds de la Mauritanie. Son appui a ciblé plusieurs secteurs de développement notamment l'énergie, l'eau, la construction des routes, les ressources humaines et surtout le développement rural. Dans ce dernier secteur, le FADES a contribué à la réalisation du projet oasis 2, et a fait un don pour la protection des palmeraies de l'Adrar et un appui au Ministère du développement rural et de l'environnement. Le FADES a financé, à travers un prêt à faible intérêt la réhabilitation et la construction de barrages à Achram-Diouk.

I.54. Le **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** assure la coordination du système des nations unies et le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement de projets et de programmes importants. A l'heure actuelle, son appui est axé sur les domaines essentiels suivants: (i) la bonne gouvernance, (ii) la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement, et la coordination des programmes pilotes de développement intégré et des objectifs du millénaire.

I.55. L'**Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)** a toujours joué un rôle important pour le développement du secteur rural. Depuis 1995, le gouvernement mauritanien met en œuvre le programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) avec l'appui de la FAO et la coopération Sud-Sud, notamment chinoise et algérienne. Le PSSA est développé sur plusieurs sites, au Trarza et au Gorgol. Ses axes prioritaires sont la maîtrise de l'eau, l'intensification des productions de base, la diversification vers des productions à cycle court (aviculture, riziculture améliorée, maraîchage,...) et l'analyse systématique des contraintes à une augmentation durable des productions alimentaires. Une panoplie d'autres activités, y compris des études sectorielles, sont réalisées grâce à l'appui du programme TCP et en particulier en matière de lutte antiacridienne et aviaire.

I.56. Le **Programme alimentaire mondial (PAM)** intervient en Mauritanie depuis le début des années de sécheresse de 1970 et a toujours apporté son appui à la sécurisation alimentaire des populations vulnérables et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles dans les régions concernées. A l'heure actuelle, la politique du PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs visant à « renforcer le développement rural. Les objectifs immédiat du PAM au pays sont: (i) la maîtrise et la rentabilisation des ressources en eau; (ii) la protection des ouvrages et infrastructures de maîtrise de l'eau; (iii) la régénération de ressources naturelles dégradées et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.

I.57. Le programme-pays des cinq années à venir pour la Mauritanie couvre huit wilayas du pays et se focalise sur trois volets qui sont les ressources en eau exécuté à travers le CSA , les ressources naturelles/environnement exécuté à travers la direction de l'environnement et de l'aménagement rural (DEAR) et, le renforcement des capacités qui constitue un volet transversal exécuté par l'institution même. Près de 70% des ressources sont orientées vers les barrages, les périmètres maraîchers, les puits et parfois les centres de santé et les écoles.

I.58. La **Banque africaine de développement (BAD)** a financé de nombreux projets, notamment dans les domaines de l'éducation, de la pêche, de l'hydraulique pastorale, etc. En s'inscrivant dans le

cadre du CSLP, le groupe de la BAD entend baser ses interventions sur la stratégie générale privilégiant le dialogue, la responsabilisation, l'auto promotion et la gestion concertée des ressources mettant l'accent en particulier sur le renforcement des capacités des communautés à la base et les organisations de producteurs.

I.59. En matière de développement rural, le groupe de la Banque poursuivra son appui dans le domaine de la sécurité alimentaire, de l'intensification et la diversification de la production agricole, et de la sauvegarde des ressources naturelles.

I.60. Dans le domaine des infrastructures, les appuis de la Banque concerteront le renforcement du réseau routier en vue d'une meilleure intégration des zones de production agricole aux marchés local et régional et l'appui aux activités génératrices de revenus. Le développement rural en général et l'élevage en particulier ont toujours figuré en bonne place dans la stratégie d'intervention de la Banque avec un impact positif sur le développement du pays notamment dans les domaines de la production animale, du transfert de technologies, des infrastructures rurales, de la sauvegarde des ressources naturelles et de l'appui à la pêche.

I.61. L'**Union européenne (UE)** intervient principalement dans le financement des programmes structurels avec un accent particulier sur les infrastructures et, l'appui institutionnel en vue de renforcer les capacités des populations. Ses programmes en Mauritanie sont nombreux et multiformes. Au plan des infrastructures, elle participe au financement des programmes de réhabilitation de la route Nouakchott–Rosso et de construction de la route Rosso–Boghé. Elle a, dans un passé récent, financé la construction de barrages au Brakna et au Tagant ainsi que la mise en place de pistes rurales et d'ouvrages de recharge des nappes phréatiques au niveau des oasis de l'Adrar. Dans le domaine du développement rural, l'Union européenne envisage d'intervenir principalement dans le cadre des normes de qualité des produits. Cela encouragerait, bien sûr, les exportateurs de produits agricoles mauritaniens qui tireraient un meilleur profit de l'admission du pays à la liste des pays tiers autorisés à exporter du lait et d'autres produits animaux vers l'Union européenne. Au plan de la sécurité alimentaire, elle intervient actuellement dans le financement des stocks de sécurité et en faveur de l'agence d'exécution des micro–projets du CSA.

I.62. La **Banque islamique de développement (BID)** constitue un important bailleur de fonds de la Mauritanie, en particulier dans les secteurs de l'éducation, des routes, du secteur minier et secteur rural. Elle participe au financement de la route Aioun–Nioro, à la construction de la route Nouakchott–Nouadhibou, à la réhabilitation du tronçon de la route Diouk–Kiffa et appui le renforcement institutionnel du secteur minier. Dans le cadre de son intervention dans le domaine du développement rural on peut citer, entre autres, le financement des projets suivants: l'aménagement des grands pérимètres de Maghama irrigué, du pérимètre irrigué de R'kiz, de l'aménagement du pérимètre irrigué de Bellara. Les financements pour les études et travaux de grands pérимètres sont également soutenus par son appui dans le domaine de l'acquisition du matériel agricole. Les programmes de 2004–2006 verront la réalisation sur financement BID de petits pérимètres irrigués au Brakna et l'aménagement de la cuvette orientale de R'kiz. La BID appuiera aussi le programme de coopération OCI/CILSS/BID avec la Mauritanie en matière de protection des végétaux, du curage des axes hydrauliques et de réhabilitation des pérимètres irrigués.

I.63. L'**Agence française de développement (AFD)** est présente en Mauritanie depuis de longues années et a pris part à tout le processus de développement du pays. Par le passé, sa stratégie d'intervention se concentrerait sur trois types d'appuis (subventions, prêts garantis par l'Etat et prêts au secteur privé). Il y a 10 ans, le volume de ses financements avoisinait 50 millions d'euros. Depuis que le pays a été déclaré éligible à l'Initiative PPTE, le volume de son aide a sensiblement diminué. De façon globale, son intervention a concerné jusqu'ici trois secteurs principaux: l'accès aux services de

base, l'environnement et les ressources naturelles et le développement communal, en particulier urbain. Dans le cadre de son intervention, l'AFD a financé et/ou co-financé des projets dans les domaines de l'alimentation en eau potable, de la pêche artisanale, de l'électrification des zones rurales, et des parcs (Diawling). Dans le domaine rural et jusqu'en 2000, l'AFD dispose de toute une histoire de financement dans la vallée, notamment à travers la SONADER. Ses programmes d'avenir jusqu'à 2006 portent sur l'appui aux capacités commerciales de la Mauritanie (appui à l'exportation des produits, l'installation des laboratoires).

I.64. La **Coopération allemande**, dans le cadre de sa coopération avec la Mauritanie et à travers son agence de coopération GTZ, se prépare à entamer des consultations qui conduiraient à un changement d'approche, l'ancienne approche étant considérée lourde. La future approche s'appuierait sur des structures plus légères. De nos jours, le portefeuille des projets financés par la RFA en Mauritanie est important et s'inscrit dans des domaines aussi variés que le développement communal et démocratique, le développement rural et la gestion des ressources naturelles. Cette coopération a apporté un appui organisationnel à l'UNCACEM depuis sa création, en 1993. Elle participe aux actions de surveillance des côtes mauritanienes et a financé la réhabilitation de bacs et embarcations de Rosso. Dans le domaine rural, le Projet de Gestion intégrée des ressources naturelles Est Mauritanie (GIRNEM) est le fruit de l'appui de la GTZ.

(iii) Organisations non gouvernementales

I.65. Outre son adhésion au CSLP, la stratégie pays retenue par la **Fédération luthérienne mondiale (FLM)** se fonde sur quatre priorités stratégiques: la lutte contre la pauvreté; la promotion du développement social; la protection de l'environnement et le secours efficace en réponse aux situations d'urgence et de catastrophe. Dans tous ces axes d'intervention, la FLM a su développer des actions pertinentes.

I.66. Dans le passé, les actions de **Caritas Mauritanie** s'inscrivaient principalement dans le cadre de l'urgence et se focalisaient sur la vallée du fleuve Sénégal. Plus tard, elle a inauguré les projets de développement intégré et a travaillé à l'élargissement de sa zone d'intervention. Actuellement, Caritas Mauritanie inscrit son action dans le cadre du CSLP et intervient au niveau des communautés urbaines et rurales défavorisées. Elle s'assigne pour missions de contribuer à: améliorer les conditions de vie des pauvres, aider les populations à se fixer sur leur terroir, accompagner les populations dans le développement urbain, favoriser l'émergence de la société civile et faire face aux nouvelles exclusions. Ses domaines d'intervention sont l'agriculture, la santé, la nutrition, l'épargne et le crédit, la promotion féminine, la sécurité alimentaire et l'alphabétisation. Elle privilégie l'approche participative.

I.67. **Oxfam** est présente en Mauritanie, notamment dans la région de l'Affolé (à cheval entre les Moughataa de Kiffa, Tintane et Tamcheket), depuis 20 ans. Sa stratégie d'intervention cible le domaine de la sécurité alimentaire et a réalisé des barrages, digues et diguettes et encadré le petit paysannat aux techniques de production agricole. Actuellement, elle se désengage au profit d'une ONG locale et intervient depuis plus d'une année en Aftout, une autre poche de pauvreté située à cheval entre le Gorgol, le Brakna, le Tagant et l'Assaba. Elle intervient en micro finances, notamment en Affolé, Aftout et dans la vallée.

I.68. **World Vision International (WVI)** étend progressivement ses zones d'intervention et ses activités. Outre Nouakchott, WVI intervient actuellement dans plusieurs wilayas du pays. Sa stratégie d'intervention cible en particulier les couches vulnérables, notamment les enfants et les femmes. Elle

intervient principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire et du crédit.

I.69. Le **GRDR** est une ONG présente en Mauritanie (Guidimakha) depuis 1989. Son domaine d'intervention embrasse l'appui technique en matière d'initiatives de base, d'animation-sensibilisation, de réalisation des infrastructures et d'approche de bailleurs de fonds pour le financement de projets. Depuis son installation dans le pays, le GRDR a appuyé la réalisation de plusieurs aménagements hydroagricoles (construction de barrages, digues et diguettes) et réalisé des études monographiques au profit de certaines communes.

(iv) Principaux projets et programmes inscrits au PIP

I.70. L'analyse du portefeuille des projets et programmes inscrits au PIP 2002–2005 en matière de développement rural en corrélation avec les axes du PDDAA (cf. Tableau 3 en annexe 1) donne des informations intéressantes. De façon synthétique, ces informations peuvent être résumées comme suit:

- **Axe I « Hydraulique/conservation des sols »:** 21 projets qui s'achèvent respectivement entre 2002 et 2007 dont six sont en cours d'exécution. Le financement total de tous ces projets atteint 71 756,53 millions d'UM (270,78 millions de \$EU). Six bailleurs de fonds extérieurs sont impliqués, sept projets sont financés entièrement par le seul budget de l'Etat et six sont co-financés par celui-ci. Le financement de six autres projets est encore recherché.
- **Axe II « Infrastructures rurales et commerciales »:** quatre projets qui s'achèvent respectivement entre 2002 et 2010 dont 1 est en cours d'exécution et un déjà clôturé. Le financement total atteint 11 581,9 millions d'UM (43,71 millions de \$EU). Un bailleur de fonds extérieur est impliqué, 1 projet est financé entièrement par le seul budget de l'Etat tandis que le financement de deux autres projets est encore recherché.
- **Axe III « Augmentation de l'offre alimentaire »:** 13 projets qui s'achèvent respectivement entre 2002 et 2006 dont cinq sont en cours d'exécution et deux déjà clôturés. Le financement total atteint 17 172,65 millions d'UM (64,80 millions de \$EU). Sept bailleurs de fonds extérieurs sont impliqués, quatre projets sont co-financés par le budget de l'Etat. Le financement de six autres projets est encore recherché.
- **Axe IV « Recherche-Formation-Vulgarisation »:** 15 projets qui s'achèvent respectivement entre 2002 et 2006 dont 8 sont déjà clôturés et aucun projet n'est en cours d'exécution. Le financement total atteint 8 463 millions d'UM (31,94 millions de \$EU). 3 bailleurs de fonds extérieurs sont impliqués, six projets étaient financés entièrement par le seul budget de l'Etat et un projet co-financé par celui-ci. Le financement de six autres projets est encore recherché.
- **Axe V « Environnement »:** neuf projets qui s'achèvent respectivement entre 2002 et 2007 dont deux sont en cours d'exécution et trois déjà clôturés. Le financement total atteint 15 294,14 millions d'UM (57,71 millions de \$EU); cinq bailleurs de fonds extérieurs sont impliqués, deux projets sont financés entièrement par le seul budget de l'Etat et deux co-financés par celui-ci. Le financement de quatre autres projets est encore recherché.

I.71. L'analyse des taux actuels de financement du développement rural tel qu'il est arrêté dans le PIP 2002–2005 (cf. Tableau 3 en annexe 1) fait ressortir un montant total de 124 269,09 millions

d'UM (468,94 millions de \$EU). La répartition des contributions des différents bailleurs de fonds aux projets inscrits au PIP 2002–2005 (clôturés et/ou en cours d'exécution) ainsi que la contribution des bénéficiaires et du budget de l'Etat figurent au Tableau 4 en annexe 1.

(v) Principaux projets et programmes en préparation

I.72. Le Tableau 7 en annexe 1 présente la liste des projets et programmes du secteur rural en préparation au niveau des départements concernés. Ceux-ci sont inscrits au Programme d'Investissements Publics (PIP) 2002–2005 mais n'ont pu, à ce jour, obtenir de source de financement. Le montant total recherché s'élève à 59 318,97 millions d'UM (223,85 millions de \$EU). Les taux des besoins de financement par domaine sont répartis par ordre croissant comme suit: (i) infrastructures rurales et commerciales: 37,2%; (ii) hydraulique–conservation des sols: 27,5%; (iii) augmentation de l'offre alimentaire et réduction de la faim: 14,3%; (iv) environnement: 12,7%; (v) recherche–formation–vulgarisation: 8,3%.

(vi) Synthèse et leçons apprises des projets exécutés ou en cours d'exécution

I.73. Les nombreux projets et réformes mis en œuvre depuis le début des politiques d'ajustement structurel au milieu des années 80 par le gouvernement et les partenaires au développement, bien qu'ayant soutenu une croissance économique annuelle honorable (3 à 5%) et contribué à l'amélioration des indicateurs de performance macro-économiques, n'ont pas permis un véritable essor des secteurs à forte potentialité de valeur ajoutée tel que le secteur rural. De nombreuses contraintes doivent encore être levées pour un développement réel de ce secteur et par voie de conséquence celui des secteurs secondaire et tertiaire.

I.74. Jusqu'aux années fin 80/début 90, la plupart des projets ont eu des impacts faibles en termes d'augmentation des revenus ruraux et de contribution au développement économique du pays. Les principales causes identifiées peuvent se résumer dans: (i) l'insuffisance des démarches participatives entraînant une faible appropriation par les bénéficiaires des investissements réalisés; (ii) le manque de coordination entre les différentes interventions bénéficiant de financements extérieurs; (iii) la mise en œuvre des projets par des services de l'administration technique s'est souvent révélée inefficace, ce qui a donné lieu à de nouvelles approches liées aux réformes structurelles mises en œuvre au début des années 90; (iv) plus généralement, la conception des projets était insuffisante en terme d'instruments destinés à pérenniser les réalisations; et, enfin (v) de longs retards dans l'entrée en vigueur des projets, la lenteur des processus de décaissement et l'insuffisante professionnalisation des dispositifs de suivi/évaluation qui ont souvent nui aux performances des interventions et engendré une sous-utilisation des ressources mises à disposition.

I.75. Depuis le milieu des années 90, les nouveaux projets mis en œuvre ont été caractérisés par: (i) une plus grande concertation entre les bailleurs de fonds et une meilleure coordination des projets par les départements ministériels concernés; (ii) une prise en compte systématique de l'approche participative tant dans la conception des projets que dans leur mise en œuvre; et (iii) l'intégration dans les projets de la dimension organisation des institutions paysannes et professionnelles. Ces nouvelles approches ont eu pour conséquence la mise en œuvre des démarches participatives plus efficaces et des processus d'appropriation par les groupes cibles des investissements plus marqués. Par ailleurs, la promotion d'associations de développement a permis la contractualisation d'opérations à des institutions de statut privé (ONG, bureaux d'étude locaux, consultants spécialisés, ...) en remplacement de l'exécution en régie moins efficace. Enfin, l'implication des femmes dans les activités de développement est devenue une constante dans les projets de développement ce qui permet à celles-ci

de jouer à présent un rôle de plus en plus important dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté.

I.76. Si beaucoup de progrès ont été faits dans la conception et dans la mise en œuvre des projets et/ou programmes de développement rural, il y a encore de nombreuses améliorations à apporter pour utiliser au mieux les ressources disponibles et viser un impact plus élevé sur la croissance et la réduction de la pauvreté. On peut considérer que les orientations décrites précédemment méritent d'être poursuivies et approfondies; on peut aussi entrevoir de nouvelles pistes prometteuses; il s'agirait: (i) de rendre plus efficaces les règles de mise en vigueur et de décaissement et d'harmoniser autant que faire se peut ces règles entre les divers bailleurs de fonds; (ii) de prendre en compte le souci de promouvoir une véritable régionalisation des investissements; (iii) d'accorder plus de place à la promotion et professionnalisation des ressources humaines, véritable point faible du développement rural en Mauritanie; et (iv) d'être plus innovant en débloquant la principale contrainte au développement à moyen et long terme, celle de la trop faible productivité du travail dans le secteur; il faudrait par exemple mettre en œuvre des projets associant réforme foncière, crédit d'équipement bonifié et promotion de la mécanisation intermédiaire.

I.77. C'est justement là que l'exercice en cours trouve tout son intérêt parce qu'il permet de mettre en relation les principales idées stratégiques du gouvernement et des principaux bailleurs autour des objectifs PDDAA/NEPAD en visant une croissance de la production et des revenus à travers un accroissement des superficies cultivées appuyé par des systèmes fiables de maîtrise d'eau, l'amélioration des infrastructures rurales et des moyens de commercialisation, la lutte contre l'insécurité alimentaire, la modernisation de l'agriculture et la promotion de la recherche agricole et le transfert de technologies. Ainsi, les projets inscrits au PIP 2002–2005 s'inscrivent dans cette logique. Bien que par rapport aux objectifs relatifs à l'amélioration de la productivité de l'élevage et à la recherche agricole et vétérinaire, les projets inscrits au PIP sont insuffisants. Ceux-ci doivent être renforcés et d'autres de recherche et de transfert de technologies doivent être redynamisés.

II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

A. Niveau macroéconomique

II.1. La Mauritanie dispose d'un certain nombre d'atouts et de potentialités sur lesquelles les autorités du pays ont décidé de bâtir leur stratégie d'accélération de la croissance économique et de lutte contre la pauvreté. Au premier rang de ces atouts, figure une démocratie pluraliste, mise en place depuis 1991, avec l'adoption d'une constitution qui garantit les libertés fondamentales (d'expression, d'association, d'organisation, etc.) et la séparation des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires. Dès le début du processus de démocratisation en 1986, le pays a institué une décentralisation débouchant sur la création de 216 communes au total administrées selon le principe d'autonomie. Ce premier atout lui confère une stabilité sociopolitique et lui assure un capital significatif de crédibilité auprès de ses partenaires au développement.

II.2. Le second atout résulte de l'avantage de la localisation. À la charnière du monde arabe et de l'Afrique sud-saharienne, la Mauritanie se situe à moins de cinq heures de vol et à cinq jours de mer de l'Europe qui présente un marché potentiel très important.

II.3. Le troisième atout de la Mauritanie est son potentiel agricole (plus de 500 000 ha de terres arables dont 135 000 ha irrigables, parmi lesquels seulement 20 000 ha sont annuellement mis en valeur). Ce potentiel jouit de conditions avantageuses pour son exploitation (climat à faible

hygrométrie avec ensoleillement, classe d'entrepreneurs privés dynamiques, facilitation d'accès au foncier grâce aux récents aménagements du code foncier régissant l'attribution des concessions dans la vallée du fleuve Sénégal et réseau de communications relativement dense).

II.4. Le quatrième atout du pays est son potentiel halieutique, minier, touristique et bientôt d'hydrocarbures (pétroles et gaz naturel).

II.5. S'agissant des faiblesses de l'économie, elles portent sur la rigidité de l'appareil et de la structure de production, la faiblesse des investissements et la faible diversification des exportations.

II.6. La rigidité de l'appareil de production se caractérise dans le secteur primaire par: (i) la dégradation des ressources naturelles; (ii) l'utilisation de moyens de production rudimentaires; (iii) l'insuffisance et l'inadaptation du financement des activités agricoles, (iv) la faible diversification de l'économie (le poisson et le fer constituent les deux principaux produits d'exportation); (v) l'obsolescence des outils, des infrastructures et des méthodes de production; (vi) l'enclavement des zones de production.

II.7. S'agissant du secteur secondaire, de fortes contraintes pèsent sur son développement parmi lesquelles il faut noter: (i) le faible niveau de transformation des ressources halieutiques et agricoles; (ii) les coûts de production exorbitants; (iii) l'existence d'une concurrence vigoureuse de produits importés, (iv) la faiblesse de l'entreprenariat local et les difficultés d'accès au financement.

II.8. Quant au secteur tertiaire, son développement est confronté à des difficultés dont les plus importantes sont: (i) la frilosité des banques dans l'octroi de crédits; (ii) l'insuffisance des infrastructures et les coûts exorbitants du transport; (iii) la faiblesse de l'utilisation du réseau des communications nationales et de l'Internet (iv) l'inefficacité de la chaîne de transport.

II.9. Par ailleurs, les différents secteurs de production ne sont pas suffisamment intégrés les uns aux autres. D'une manière générale, les secteurs productifs, notamment la pêche et les mines, entretiennent des rapports beaucoup plus étroits avec l'extérieur qu'avec les différents maillons de l'économie nationale.

B. Ressources naturelles et environnementales

II.10. Il existe juridiquement en Mauritanie 30 forêts classées pour une superficie totale de 48 000 ha. Mais la plupart de ces forêts ainsi que les massifs forestiers sont dans un état de dégradation avancé en raison de la forte pression exercée par les populations urbaines et rurales pour leurs besoins en bois d'énergie et d'œuvre. Les mesures de protection de la forêt ont été inefficaces. Le taux annuel de déboisement atteindrait 2,9% contre 0,9% pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Les séries de sécheresse et les concentrations de troupeaux constituent les principales contraintes à la régénération. Cette surexploitation a des effets « externes » dommageables et difficilement quantifiables (ensablement, intensification des vents chauds, érosion hydrique, réduction des ressources de cueillette et des terres exploitables).

II.11. Il existe également deux parcs nationaux (Diawling et Banc d'Arguin), des réserves de faunes relevant du domaine privé de l'Etat qui constituent des lieux de développement et de refuge des espèces végétales et animales en voie de disparition.

II.12. En dépit de l'importance du désert qui occupe une grande partie de son territoire, la Mauritanie possède une multitude de dépressions naturelles (bas-fonds, oasis et autres lieux de

concentrations des eaux de ruissellement) qui, du fait de leur morphologie, présentent des caractéristiques hydrologiques particulières et qui en font des zones de hautes potentialités agricoles. Les zones de bas-fonds et cultures derrière barrages sont estimées à 58 285 ha sur toute l'étendue du territoire. Le potentiel irrigable en rapport avec les eaux du fleuve Sénégal est estimé à 135 000 ha ainsi que 6 000 ha en zone oasienne. La surface brute aménagée est d'environ 42 180 ha dont environ 20 000 ha mis en culture chaque année. Les atouts ne manquent pas: existence d'importantes zones irrigables non ou mal aménagées et la productivité en pluvial et en irrigué peut être aisément améliorée (variétés sélectionnées et adaptées aux conditions agro-écologiques, etc.)

C. Infrastructures rurales

II.13. Malgré l'acquis stratégique qu'ils représentent, une part importante des aménagements hydroagricoles dans la vallée du fleuve Sénégal, est dans un état de dégradation avancée et de sous-emploi faute de conception et de réalisation appropriées. Cette situation est aggravée par la circulation de troupeaux qui accentuent les dégradations des périmètres soumis, par ailleurs, à l'engorgement par les eaux d'irrigation et à la salinisation des sols en raison du système de drainage déficient.

II.14. Le réseau routier mauritanien qui compte environ 2 400 km de routes bitumées, 1 000 km de routes améliorées et 6 000 km de pistes rurales, n'arrive pas à couvrir les besoins en matière de désenclavement des zones de production. Un programme de routes bitumées est en cours de réalisation pour désenclaver certaines zones de production. Ce programme comprend notamment: les axes Nouakchott–Nouadhibou, Rosso–Boghe, Kaédi–M'Bout–Sélibaby et Atar–Tidjikja.

II.15. Ces trois derniers axes sont les plus stratégiques du point de vue du développement agricole en ce qu'ils ouvrent des zones très propices aux cultures et à l'élevage, notamment sédentaire, pour la production de viande et de lait. Pour l'instant, les pistes d'accès aux axes principaux sont très rudimentaires.

II.16. Dans la Vallée, la construction d'axes à l'abri des inondations chroniques de la saison d'hivernage, permettrait l'acheminement de productions maraîchères, voire à l'exportation, durant cette période de soudure. Pour l'instant, toute pluie significative entraîne l'isolement des zones durant plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

II.17. L'absence et/ou le délabrement des infrastructures communautaires d'élevage constitue une contrainte majeure pour le développement de ce sous-secteur dont l'importance se passe de commentaires.

II.18. On note un déficit d'infrastructures logistiques associées aux productions agroalimentaires (transport, stockage, conditionnement, transformation). Pour leur part, les zones de mise en marché des produits horticoles sont mal aménagées et/ou mal entretenues et contribuent à la dévalorisation des produits.

D. Gestion des ressources en eau

II.19. Les ressources en eau de la Mauritanie sont constituées par le fleuve Sénégal et ses affluents qui prennent naissance en Mauritanie (le Gorgol, le Niordé, le Gorfa et le Karakoro). Les systèmes aquifères identifiés sont au nombre de six: le bassin côtier, l'Adrar, le Tagant, les grés d'Aïoun, les pélites du Hodh et le Tiris Zemour. Les réserves estimées sont importantes et varient d'une zone à l'autre. Le bassin côtier constitue la réserve la plus importante et renferme entre 50 et 100 milliards de m³. Ce potentiel constitue la base des activités de production. Pour le rendre disponible au profit de

la population, il faut des investissements importants permettant la régularisation de la ressource et son transport aux points de consommation et la maîtrise des problèmes environnementaux liés à la permanence des eaux (salinisation des sols, maladies hydriques, plantes aquatiques et adventices et autres parasites). L'économie de l'eau dans un pays où cette ressource est rare, nécessite également la généralisation progressive des techniques d'irrigation valorisant mieux ce potentiel hydraulique.

E. Production agricole

II.20. Globalement, la part des besoins en céréales (qui représentent l'aliment de base des populations locales) couverte par la production nationale, au cours de la dernière décennie, s'est établie à un taux annuel de 29%. D'autres spéculations (dattes, niébé, pastèques, etc.) sont traditionnellement pratiquées en vue de réduire l'écart entre offre et demande alimentaire. L'introduction des fruits et légumes est relativement récente en Mauritanie. Le maraîchage, représente une production de l'ordre de 30 000 à 45 000 tonnes, auxquelles s'ajoutent des superficies additionnelles plantées en fruitiers (bananes, mangues) développées au cours des dernières années dans la perspective de combler la forte demande en fruits des marchés urbains. En dépit de cela, la production agricole est structurellement déficitaire. Cette situation intervient au moment où l'agriculture dispose d'importantes potentialités pour son développement. Au nombre de ces potentialités figurent, entre autres, d'importantes ressources hydroagricoles et une importante main d'œuvre attachée à la terre. Cependant, un ensemble de contraintes se dressent devant toute initiative de développement agricole durable. Les principales sont notamment: l'impact des aléas climatiques et des prédateurs (insectes, oiseaux granivores, adventices, etc.), l'insuffisance et/ou la dégradation des infrastructures de maîtrise d'eau, la faible organisation des producteurs, la mauvaise maîtrise des itinéraires techniques, l'enclavement des zones de production et la dégradation environnementale liée à l'insuffisante maîtrise de l'irrigation dans les grands périphéries irrigués et la désertification.

II.21. Pour alléger les risques liés à ces conditions, il sera nécessaire de promouvoir la diversification des productions agricoles en particulier dans les zones irriguées, d'assurer les conditions de désenclavement et d'accompagner ces actions par la réalisation d'infrastructures socio-communautaires. La promotion du secteur agro-alimentaire et le renforcement de ses capacités technologiques, de gestion et de financement, contribuerait à améliorer les performances du secteur.

II.22. La prise en compte des besoins des petits exploitants en matière de crédit et d'extension des superficies aménagées constitue également un facteur important d'accroissement de la production agricole. Enfin, l'amélioration sensible des capacités techniques et professionnelles de l'encadrement contribuera à une plus grande efficience des activités productives.

F. Production animale

II.23. La contribution de la production animale à l'économie nationale représente annuellement 15,2% dans la formation du PIB et participe à hauteur de 70% de la valeur ajoutée du secteur rural. Il convient de mentionner, en plus, le caractère fortement redistributeur de cette valeur ajoutée (les salaires des bergers, puisatiers, artisans du cuir, etc. représentant 20% de la valeur ajoutée), les mécanismes traditionnels de solidarité sociale qui sont attachés à l'élevage (Zekat, Mniha, dons de viande ou de lait, ...), le rôle majeur joué par l'élevage dans la sécurité alimentaire des ménages ruraux, en particulier à travers l'autoconsommation du lait, l'accès à des ressources collectives, etc.

II.24. La filière avicole traditionnelle apparaît comme très porteuse et intéressante, en raison de son rôle dans la sécurité alimentaire, son impact sur la pauvreté rurale, et ses potentialités d'amélioration considérables.

II.25. La consommation individuelle de lait et produits dérivés est particulièrement élevée en Mauritanie, mais faute de circuits de commercialisation et de transformation organisés, le pays doit importer pour satisfaire la demande. On relève cependant un développement intéressant de la commercialisation du lait (pour l'approvisionnement urbain), alimenté par le découplage de certains troupeaux transhumants bovins et camelins. L'installation récente par un opérateur privé d'une filière UHT élargit le marché du lait local en direction notamment des villes de l'intérieur et, éventuellement de l'exportation vers la sous-région, grâce à l'affranchissement de la contrainte de la chaîne de froid.

II.26. Les cuirs et peaux sont très mal valorisés. Les exportations sont négligeables (de l'ordre de 25 000 \$ en 2 000), alors que l'Europe offre des débouchés rémunérateurs pour ces produits. La seule valorisation est l'artisanat local, qui utilise une partie de la production, tandis que la majeure partie (notamment les peaux de camelins) est vraisemblablement perdue. Il existe un potentiel d'amélioration considérable de la valorisation de ce sous-produit, qui pourra se répercuter sur l'ensemble des agents de la filière. Sa matérialisation exigera des investissements importants, la mise en place de partenariats avec des opérateurs internationaux et un réseau de collecte efficace ainsi qu'un vaste programme de formation et de sensibilisation.

II.27. Compte tenu des importantes potentialités de l'élevage et du rôle éminent qu'il joue dans l'intensification agricole et l'économie rurale de façon générale, ce secteur devra bénéficier d'un soutien organisationnel et financier plus conséquent pour son développement. Les investissements qui lui sont annuellement affectés se sont réduits au cours des dernières années (10% du budget d'investissement du Ministère du développement rural et de l'environnement (MDRE) en 1990, moins de 2% en 2000). Les actuelles organisations professionnelles des éleveurs devraient être restructurées et renforcées pour une plus grande efficience dans l'encadrement et la promotion du secteur. Par ailleurs, la filière avicole (familiale et semi-industrielle) est susceptible de connaître un développement plus rapide par des actions de soutien financier aux investissements et la formation et l'encadrement des éleveurs.

G. Pêche

II.28. Avec un plateau continental bien développé, et siège d'un puissant upwelling, la Mauritanie se place d'emblée dans les tous premiers pays d'Afrique par son potentiel halieutique. Celui-ci dépasse en effet le million et demi de tonnes de captures annuelles. Cependant, en dépit des mesures prises dans le cadre de la stratégie d'aménagement et de développement du secteur des pêches et de l'économie maritime, adoptée en 1998 et actualisée en 2001, le secteur de la pêche demeure toujours confronté à un certain nombre de difficultés liées entre autres, à l'enclavement des sites de débarquement, à l'absence de structures de crédit adaptées ainsi qu'à l'insuffisance des services et infrastructures adéquates pour le sous-secteur de la pêche artisanale et côtière, à l'absence de procédures et de structures d'appui aux nouveaux produits, à la faible utilisation des installations de traitements à terre et à l'insuffisance des moyens de surveillance pour la pêche.

II.29. Au plan des opportunités offertes au secteur en plus de l'existence d'un environnement marin (upwelling) favorable et d'une disponibilité des ressources, celles-ci comprennent, entre autres: l'existence d'un cadre institutionnel et juridique national, d'une organisation socioprofessionnelle, d'une volonté politique de gestion durable des ressources halieutiques, de partenaires étrangers pour exploiter les ressources démersales, d'un accord avec des clauses permettant une adéquation des conditions d'exploitation dans le temps, de moyens de production industrielle, de capacités humaines et d'infrastructures, notamment d'usines à terre pour la transformation et la diversification, d'un secteur artisanal national dynamique et d'une demande croissante.

H. Niveau institutionnel

II.30. Le Développement du secteur agricole et rural est sous la responsabilité de plusieurs institutions qui sont à des degrés divers plus ou moins fortement impliquées, comprenant: (i) la Primature (Services du Premier Ministre), qui a la responsabilité d'assurer la coordination et la gestion de l'action gouvernementale pour la mise en œuvre des différentes stratégies de l'Etat et notamment le CSLP et la SDSR; (ii) les Ministères des Finances et des Affaires économiques et du développement qui sont chargés de coordonner et superviser la politique de l'Etat au plan des investissements et du financement; (iii) le Ministère de l'hydraulique et de l'énergie responsable de la coordination et la gestion de la politique de l'Etat en matière d'énergie et d'eau; (iv) le Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme, qui est chargé de conduire la politique de l'Etat dans les domaines susvisés et qui est impliqué dans le développement du secteur rural de façon transversale; (v) le Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion qui, sous la tutelle du Premier Ministre, assure la coordination et la gestion de la mise en œuvre du CSLP. Cette institution abrite plusieurs programmes contribuant au développement rural et à la protection de l'environnement; (vi) le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) qui dans le cadre de ses activités en matière de sécurité alimentaire, conduit une multitude d'opérations de développement agricole; (vii) les Wali (Gouverneurs) en tant que représentants du gouvernement et responsables de la coordination des programmes régionaux de développement et de la mise en œuvre de la politique de l'Etat.

II.31. Le Ministère du développement rural et de l'environnement (MDRE) est l'institution directement responsable de l'application des politiques du gouvernement en matière de développement agricole et rural. La structure centrale du MDRE se compose depuis la dernière restructuration opérée en 2003, d'une direction administrative et financière et de quatre directions techniques centrales, comprenant (i) la Direction des politiques, du suivi et évaluation (DPSE), (ii) la Direction de l'environnement et de l'aménagement rural (DEAR), (iii) la Direction de la recherche-formation-vulgarisation (DRFV), et (iv) la Direction de l'élevage et de l'agriculture (DEA).

II.32. Au niveau régional, tenant compte du découpage administratif du pays, 13 délégations régionales dirigées chacune par un délégué ayant rang de directeur central assurent le suivi et la coordination des activités du département au plan régional. Au niveau des Moughataa (département), des inspections regroupant tous les services du département ont été mises en place sous la direction d'un inspecteur.

II.33. Outre les structures centrales, régionales et locales, le MDRE a sous sa tutelle différents organismes décentralisés (centres de recherche agricole et vétérinaires, centres de formation, organismes divers liés aux activités agricoles) et les projets de développement. La SONADER, créée en 1975, était en charge de la promotion de la culture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal, y compris la construction, opération et maintenance des périmètres, la vulgarisation, l'approvisionnement des intrants, et du crédit. Avec les réformes des années 80, le mandat de la SONADER a été réduit à la construction et opération des périmètres irrigués, tandis que les autres volets (notamment le crédit, la transformation et la commercialisation) ont été transférés au secteur privé ou à d'autres institutions. Les dernières années ont vu aussi une responsabilisation des paysans dans la gestion des périmètres sous forme d'associations d'usagers.

II.34. Les structures régionales administratives et élues jouent une rôle de plus en plus marqué dans le suivi et la coordination des activités locales de développement, mais elles restent confrontées à la faiblesse de leurs ressources financières et humaines compétentes.

II.35. Si les dernières réformes institutionnelles entreprises au niveau des structures de l'Etat et en particulier au niveau du MDRE permettent d'obtenir une meilleure synergie et une plus grande

coordination entre les structures impliquées dans la mise en œuvre de la politique du développement rural, il n'en demeure pas moins que des faiblesses continuent de réduire les effets positifs attendus de ces restructurations et de limiter les capacités de mise en œuvre des programmes. Parmi celles-ci, il faut noter: (i) la centralisation et la lenteur administrative qui caractérise la conception et la mise en œuvre de multiples programmes et/ou projets entraînant d'énormes retards dans leur démarrage; (ii) la faiblesse des moyens humains et matériels dont disposent les institutions publiques, en particulier le département du développement rural et de l'environnement qui souffre de plus en plus d'insuffisance de recrutement de cadres techniques compétents et d'hémorragies quasi-permanentes de cadres expérimentés en raison de conditions matérielles peu motivantes; (iii) la faiblesse des capacités d'études et d'analyse de l'information; (vi) les insuffisances dans l'utilisation rationnelle des ressources financières et des moyens affectés aux projets de développement.

I. Conclusions

II.36. Au cours des dernières années, la Mauritanie a posé de nombreux jalons sur les plans institutionnel, législatif, réglementaire et organisationnel, pour baliser la voie de la réalisation progressive et harmonieuse du développement durable. Le CSLP vient renforcer et clarifier la vision du gouvernement et des différents acteurs pour une réduction durable de la pauvreté. Toutefois, les réflexions et actions doivent être poursuivies afin de trouver des solutions durables à certaines questions critiques nationales et mondiales. Malheureusement, la Mauritanie reste caractérisée par:

- Un secteur primaire intimement lié aux conditions climatiques.
- Un secteur secondaire embryonnaire et faible.
- Un secteur tertiaire vulnérable mais qui occupe une part importante de la population active du pays tout en contribuant substantiellement à la formation du PIB.
- Une épargne faible. L'analyse de la demande globale montre une forte propension à consommer des agents économiques. L'épargne nationale est donc insuffisante ce qui limite les possibilités du financement intérieur et accroît la dépendance du pays vis-à-vis de l'aide extérieure.

II.37. Il reste vrai que des investissements importants sont consentis et restent à consentir dans le cadre des PIP agricoles de manière cohérente avec les orientations stratégiques du CSLP. Mais au vu des potentialités et de l'option prise dans le CSLP de faire du secteur rural un des principaux secteurs porteurs de croissance pour le pays, une consolidation des acquis et l'engagement de nouveaux investissements s'avèrent une nécessité impérieuse pour rester conforme avec l'option politique définie dans le CSLP et acceptée par les différents partenaires au développement de la Mauritanie.

III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

A. Cadre général

III.1. La stratégie poursuivie par le CSLP repose sur la mise en œuvre coordonnée et décentralisée d'un ensemble de politiques et de programmes axés sur: (i) la relance des principales filières de production agricole par des mesures sectorielles calées sur le cadrage macro-économique et favorables à une diversification et à une production agricole de qualité, (ii) le développement des infrastructures rurales, (iii) les mesures institutionnelles et d'organisation du secteur, et (iv) les politiques de protection des ressources naturelles.

III.2. S'inscrivant dans ce cadre, la SDSR s'est fixé comme axes stratégiques de: (i) favoriser la croissance du secteur rural pour assurer la sécurité alimentaire du pays, (ii) assurer un accès équitable à ses ressources, (iii) accroître l'offre et la disponibilité des biens et services publics nécessaires à son développement durable et (iv) développer les capacités de gestion d'un développement rural intégré et participatif. Ces axes d'orientations stratégiques convergent parfaitement avec les initiatives prioritaires ou « piliers » préconisés dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD¹⁷.

B. Domaines prioritaires d'investissement

III.3. L'analyse des potentialités et contraintes réalisée au cours des rubriques précédentes ainsi que les options et stratégies nationales définies par le CSLP et la SDSR et leur niveau de convergence avec les secteurs fondamentaux du PDDAA ci-dessus rappelés, indiquent un certain nombre de domaines d'investissement prioritaires pour le développement du secteur rural. On peut citer, entre autres: (i) le renforcement des capacités d'organisation et de gestion des producteurs, (ii) le conseil agricole et rural, (iii) l'intensification des systèmes de production agricole, (iv) l'organisation et le développement des filières agricoles et de transformation des produits, (v) l'aménagement des bas-fonds et des bassins versants, (vi) le désenclavement des zones de production, (vii) l'extension et la réhabilitation des périmètres hydroagricoles, (viii) l'appui à la diversification agricole, (ix) la mise en place d'infrastructures de commercialisation des produits agricoles, etc.

III.4. Ne pouvant s'attaquer à tous les problèmes du secteur en même temps, une priorisation dans les choix des programmes à proposer s'impose comme option fondamentale et, l'accent devra être mis sur les programmes susceptibles d'améliorer rapidement et efficacement les conditions de vie des populations rurales.

III.5. Les programmes d'investissement inscrits dans le PIP 2002–2005 ont été réorganisés en cinq programmes fondamentaux comme suit: appui à la productivité agricole, appui à l'amélioration des infrastructures rurales, appui à la gestion durable des ressources naturelles, appui au développement des marchés agricoles et appui à la recherche–formation–vulgarisation.

III.6. **Appui à l'amélioration de la productivité agricole (piliers 1, 3 et 4 du PDDAA).** Malgré les importantes potentialités du secteur agricole mauritanien et les investissements qui lui ont été consacrés, la productivité est encore faible. Les principales raisons à cette situation sont, entre autres, la faiblesse et l'inadaptation des services d'appui aux producteurs, la faiblesse des capacités de gestion et d'organisation des OSP, le non respect des itinéraires techniques appropriés, l'insuffisance des intrants agricoles et des mécanismes financiers permettant au secteur de se développer. En

¹⁷ Voir *Préambule*.

conséquence, l'appui à l'amélioration de la productivité agricole s'impose en tant que choix prioritaire. Pour que cet appui soit efficace, il devra porter sur le renforcement des capacités d'organisation et de gestion des producteurs, le renforcement des capacités de production de semences certifiées par les producteurs, l'appui au développement de la mécanisation intermédiaire, la lutte contre les ennemis des cultures, la diversification des cultures, le développement de nouvelles technologies et techniques de production, de conservation et de transformation, la mise en place d'un système d'information sur les marchés, les produits et les itinéraires techniques, l'amélioration du dispositif d'appui et de conseil aux exploitants et aux OSP par le développement de prestataires privés ou associatifs et l'élaboration de mécanismes permettant l'expression de la demande des bénéficiaires et le développement d'un crédit agricole ouvert à toutes les activités rentables du secteur.

III.7. *Appui à l'amélioration des infrastructures rurales (piliers 1 et 2 du PDDAA).* De nombreux efforts ont été consentis au cours des deux dernières décennies par la mise en place d'infrastructures rurales. Ces efforts ont porté sur l'aménagement de périmètres hydroagricoles, la construction de routes et pistes de dessertes, la mise en place d'infrastructures communautaires, etc. Beaucoup reste à faire pour assurer un décollage réel du secteur agricole. Il existe encore de nombreuses zones de production enclavées et mal desservies. En hivernage, leur approvisionnement devient très irrégulier et constitue une contrainte majeure aux activités rurales. Un réseau de transport plus dense et en bon état est une condition indispensable au développement de l'agriculture dans ces zones. De nombreux périmètres sont abandonnés à la suite de leur aménagement sommaire et/ou leur mauvaise conception. Pour surmonter ces difficultés, les actions envisagées porteront sur l'appui à l'extension et la réhabilitation des aménagements hydroagricoles, l'appui aux constructions d'infrastructures communautaires (digues, diguettes, magasins de stockage, banques de céréales, parcs de vaccination, ...), l'appui à l'organisation des travaux d'entretien et de construction des pistes rurales et l'appui à la réalisation d'infrastructures de production animale (retenues d'eau, parcelles fourragères, puits pastoraux, etc.).

III.8. *Appui à la gestion durable des ressources naturelles (piliers 1, 3 et 4 du PDDAA).* Depuis le début de la sécheresse des années 70, la production agricole ne cesse d'être affectée par les effets néfastes conjugués de la dégradation des ressources naturelles et de la dégradation spatio-temporelle du régime pluviométrique qui se manifestent à travers l'ensablement et l'envasissement par les mauvaises herbes des terres arables, la surexploitation des ressources ligneuses et édaphiques, etc. Ceux-ci ont pour conséquence la baisse des rendements et de la production. Cependant, des solutions appropriées en vue de surmonter ces contraintes ont été expérimentées et ont donné des résultats probants. Mais, leur mise en œuvre nécessitera des investissements conséquents et ciblant des actions portant sur l'information, la sensibilisation et la formation des usagers des ressources naturelles, l'organisation des usagers des ressources ligneuses en groupements d'intérêts économiques (GIE), l'organisation et l'installation des plantations d'enrichissement et de protection des terres cultivées, l'organisation et l'installation des pare-feux, la diffusion des foyers améliorées et techniques d'économie de bois et l'installation des gommerais villageois. L'appui à la gestion durable des ressources naturelles constitue une priorité du développement du secteur rural dans tous ses systèmes de production.

III.9. *Appui au développement des marchés agricoles (piliers 2 et 3 du PDDAA).* L'exploitation judicieuse des potentialités du secteur rural est encore handicapée par le faible niveau de développement et d'organisation des marchés agricoles. La qualité des produits ne constitue pas une priorité pour le producteur, les infrastructures d'accueil sont insuffisantes et de qualité médiocre et ce, au moment où la croissance du secteur rural passe par le développement des productions sur une base de compétitivité et d'une bonne valorisation des avantages comparatifs de l'agriculture mauritanienne sur les marchés mondiaux et régionaux. Pour ce faire, l'appui au développement des marchés agricoles constitue une priorité. Les actions à envisager, dans ce cadre, porteront sur l'organisation et la

formation de producteurs et commerçants sur les techniques de gestion des stocks vivriers, l'appui aux transformateurs des produits agricoles (formation, équipement, etc.), l'organisation de la constitution de stocks tampon de vivres, l'organisation des infrastructures d'accueil (boucheries, aires d'abattage, de séchage et chambres frigorifiques, etc.), l'appui à l'amélioration de la qualité des produits agricoles, l'appui aux infrastructures à usage collectif d'exportation (centre de conditionnement, postes de collecte bord champs, chaînes frigorifiques, amélioration de la zone de fret des aéroports, etc.). Cela nécessitera d'importants investissements à moyen et long terme.

III.10. **Recherche formation vulgarisation (piliers 3 et 4 du PDDAA).** L'état actuel d'indigence de la filière de recherche formation vulgarisation explique en grande partie le retard du secteur agricole et de sa faible productivité. L'arrêt prématué du Projet des services agricoles qui devait organiser cette filière, a laissé la recherche et la vulgarisation dans un état de léthargie très préjudiciable au progrès agricole. L'indispensable relance de cette filière s'impose et devra être conçue en tenant compte de l'évolution actuelle du secteur rural et de la démarche participative, ce qui devra exclure les structures centralisées lourdes et peu efficientes. Il est nécessaire de définir un plan national de recherche participatif impliquant les institutions universitaires et les organisations professionnelles opérant dans le domaine et renforcer les capacités humaines et financières de la recherche agricole. La définition et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de vulgarisation participative devront également accompagner le renforcement et la réorganisation de la recherche. Le perfectionnement des agents de recherche et de vulgarisation et la valorisation de leur statut constituent les mesures d'accompagnement indispensables. Une étude devra préciser les conditions et les moyens nécessaires de cette relance.

C. Critères de sélection des « projets bancables »

III.11. Les projets bancables proposés comme éligibles au titre du PNIMT répondent aux critères de sélection ci-après et s'inscrivent parmi les domaines prioritaires du pays en rapport avec le CSLP et les stratégies du secteur rural. Ils résultent d'une convergence de vues entre les institutions nationales, régionales et internationales afin de susciter l'adhésion des partenaires, acteurs et bénéficiaires.

III.12. Outre les préoccupations générales, l'identification de ces projets a pris en compte de façon préliminaire les critères suivants:

- **Accord avec les programmes de l'Etat.** Les projets retenus s'inscrivent dans le cadre des stratégies du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et celles du développement du secteur rural ainsi que les stratégies des bailleurs de fonds. Ils cadrent bien avec les domaines fondamentaux définis par le PDDAA/NEPAD dont un rappel a été fait précédemment. Ils présentent un intérêt certain pour les populations bénéficiaires qui y verraiient le ou le(s) moyen(s) le(s) plus efficace(s) pour améliorer leurs conditions de vie et leur bien être social.
- **Faisabilité technique et viabilité.** Les projets devraient pouvoir assurer un accroissement et une valorisation des productions rurales à travers des investissements consentis pour la réalisation et/ou la réhabilitation d'aménagements hydroagricoles, la préservation du capital productif par la récupération des zones dégradées, la mobilisation des eaux et la construction d'infrastructures rurales dans le but d'assurer une meilleure conservation et/ou un écoulement judicieux des produits agricoles. Il s'agit surtout de vérifier le bien-fondé technique des projets et leur viabilité en termes d'utilisation rationnelle des ressources. Au niveau de ce critère de faisabilité technique et de viabilité sont pris également en compte les possibilités d'appropriation des projets par les bénéficiaires, leur

pérennité et leur impact en matière d'accès à la formation technique des bénéficiaires et du personnel d'encadrement.

- **Faisabilité économique et financière.** Au stade de l'identification de projets, il est difficile d'avoir une idée très précise de leur viabilité économique et financière, néanmoins il est possible de disposer d'un ensemble d'éléments d'appréciation justifiant la poursuite de la préparation des projets et d'indications sur leur faisabilité économique. Des budgets indicatifs fondés sur les expériences antérieures, réalisées en Mauritanie ou dans d'autres pays disposant des mêmes conditions socio-économiques, ont permis de juger si l'introduction des innovations prévues est financièrement viable dans le contexte des prix et des marchés actuels et leur évolution habituelle. Une idée approximative du coût d'investissement à l'hectare dans un projet d'irrigation, par exemple, en comparaison avec les recettes qui pourraient résulter de sa mise en œuvre, a fourni une indication suffisante pour apprécier la viabilité financière de ce projet.
- **Capacité d'absorption.** Il est particulièrement important de vérifier dans quelle mesure et à quelle échelle les institutions et les autres acteurs identifiés sont capables de mettre en œuvre l'approche et les technologies proposées. Là aussi les expériences antérieures ou similaires ont permis de se faire une opinion sur les capacités d'absorption des projets.
- **Synergie avec les autres programmes.** Il s'agit d'examiner, d'une part, que les projets ne fassent pas double emploi avec les actions ou projets en cours ou programmés et d'autre part, et de rechercher les synergies et/ou complémentarités avec d'autres programmes/projets afin de maximiser les effets en matière de développement et les impacts positifs sur l'amélioration durable des conditions des populations.
- **Environnementaux.** Ce critère rend compte de l'impact que peuvent avoir les projets sur leur environnement socioéconomique. Or, dans ce pays, aussi bien en zone saharo-sahélienne qu'en zone sahélienne, l'environnement est très fragile et la plupart des projets ont un impact direct ou indirect sur celui-ci. A cet égard, il est extrêmement important de s'assurer que les projets initiés ne portent pas préjudice à l'environnement et si c'est le cas que celui-ci pourrait être circonscrit à un niveau tel que les avantages qu'on en tirera compenseront amplement les dommages qui pourraient en résulter.
- **Sociaux.** Ce critère peut être perçu, par exemple, en termes de création d'emplois, d'augmentation et de répartition des revenus, d'accès à l'éducation et de réduction de la pauvreté.
- **Régionalisation des investissements.** Le gouvernement s'efforce de promouvoir des pôles de développement régionaux en vue de désengorger la capitale et les grandes agglomérations, de maintenir les populations dans leurs terroirs et d'exploiter au mieux les potentialités économiques du pays (ressources naturelles, main d'œuvre, etc.) en vue d'un développement économique harmonieux.

D. Identification préliminaire de projets

III.13. Conformément aux domaines d'intervention retenus dans le cadre des documents stratégiques du pays, notamment le CSLP et les stratégies et lettres de politiques du secteur rural ainsi que de ce qui ressort des entretiens organisés avec les responsables des institutions étatiques, les partenaires au développement et autres acteurs, l'équipe chargée d'élaborer le PNIMT fait siennes les propositions ci-après en rapport avec les programmes ci-dessus.

III.14. ***Profil 1: Développement durable de l'agriculture de décrue derrière barrages (piliers 1 et 3 du PDDAA).*** Le projet de développement durable de l'agriculture de décrue derrière barrage tire son origine d'une mission d'identification du Centre d'investissement de la FAO séjournant en Mauritanie en décembre 2003, à la demande du gouvernement et de la Banque africaine de développement (BAD). Dans un premier temps, le projet était identifié sous le titre de « Projet de création/réhabilitation de retenues collinaires dans certaines régions » et proposé comme projet prioritaire dans le cadre du présent PNIMT. Il a été ensuite approfondi au cours de concertations entre les principaux responsables gouvernementaux concernés et l'équipe technique nationale du PDDAA sous l'intitulé de « *Projet de développement durable de l'agriculture de décrue derrière barrage* ». Compte tenu de l'importance accordée par le gouvernement à ce programme, il est prévu son inscription dans le PIP 2005–2008 et sa soumission aux bailleurs de fonds ayant manifesté un intérêt pour son financement.

III.15. L'objectif du projet vise à contribuer à la valorisation des sols et des eaux pluviales dans les zones de décrue en vue d'accroître la productivité des cultures vivrières dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire des populations. Les principaux axes d'intervention du projet sont la sécurisation de la production vivrière, le développement des capacités techniques et organisationnelles des populations rurales concernées et la réalisation des infrastructures de base devant soutenir le processus de développement de ces régions.

III.16. Le projet aurait une durée de six ans et serait structuré en cinq composantes: (i) l'initiation de groupements et planification participative, comprenant: (a) l'initiation de groupements, la vérification des droits et la situation foncière, l'identification de tous les acteurs concernés par l'aménagement de la cuvette/bas-fonds et la structuration progressive du groupement; (b) la conduite des études du site en étroite collaboration avec les groupements et ce de manière progressive (en fonction de la mobilisation effective du groupement; et (c) le renforcement progressif des capacités des groupements en matière de gestion du site et du groupement: (ii) l'appui agronomique à la production de décrue, à travers (a) la diversification des revenus et l'intensification des systèmes de production; et (b) la protection de l'environnement en mettant l'accent sur la gestion du terroir avoisinant les sites de production de décrue; (iii) la mise en place des nouveaux moyens de production comprend la réalisation et la réhabilitation d'environ 70 ouvrages hydrauliques et de conservation, ce qui permettra d'assurer la culture de décrue sur 7 000 hectares et un accroissement substantiel de la productivité des cultures vivrières, le développement de nouvelles productions et d'activités génératrices de revenus et enfin de lutter contre la pauvreté dans ces zones; (iv) les renforcements ponctuels des infrastructures de base connexes (désenclavement des sites aménagés et la réalisation des investissements en matière d'eau potable et pastorale, y inclus des mesures pour assurer l'appropriation de la population concernée); et (v) la coordination et gestion des activités. Le coût total du projet se monterait à 28,7 millions de \$EU ou 7,6 milliards d'UM.

III.17. Le projet proposé se situe dans les zones d'agriculture pluviale disposant d'une topographie favorable et couvrant les wilayas des deux Hodhs, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, de l'Adrar, du Tagant et du Guidimakha. La mise en œuvre du projet serait assurée par une Unité de coordination du projet, qui serait rattachée au Ministère du développement rural et de l'environnement. L'unité travaillerait en étroite collaboration avec les populations et leurs organisations ainsi qu'avec les structures et services déconcentrés de l'Etat.

III.18. ***Profil 2: Aménagement des axes hydrauliques dans la vallée/PDIAIM (piliers 1, 3 et 5 du PDDAA).*** La mise en service des barrages de Diama et de Manantali a bouleversé l'équilibre environnemental des rives du fleuve Sénégal. Le premier barrage, en empêchant la remontée des eaux salées océaniques, a rendu l'eau du fleuve douce en permanence. Cela a eu pour conséquence la prolifération de végétaux aquatiques nuisibles (notamment le *Thypha australis*), qui ont envahi tous

les défluents du fleuve. Ils y forment des bouchons de végétaux et d'importants dépôts de limons entravant l'alimentation normale en eaux des périmètres irrigués. Ces dépôts entraînent également des inondations prolongées des zones interdunaires et des bas-fonds dont les capacités de production en décrue se trouvent fortement diminuées. Cette situation est très inquiétante, car l'essentiel des terres cultivables de la zone de production se trouvent sur les défluents du fleuve.

III.19. Au niveau de la vallée du fleuve Sénégal, il s'agira de mettre en œuvre un programme ciblé pour la réhabilitation et l'extension (lorsque celle-ci est nécessaire à la viabilité de l'exploitation) des périmètres hydro agricoles visant à ramener les objectifs nationaux au minimum à 15 000 ha et de favoriser une meilleure exploitation de ces périmètres par le curage et fau cardage des axes hydrauliques. En zone pluviale il s'agira de donner la priorité aux investissements dont la réalisation dépasse les capacités des populations, notamment la réhabilitation des barrages, la conservation des sols et de leur fertilité. En zones oasiennes, le programme doit prévoir des activités de recharge ment des nappes aquifères superficielles par la mise en œuvre d'ouvrages au niveau des oueds et la mobilisation de l'eau des nappes aquifères semi-profondes et profondes renouvelables. Le projet atteindrait ses objectifs à travers les trois composantes suivantes: (i) Restitution des axes hydrauliques: (a) Réalisation des études de la mise en place du cadre d'intervention, et (b) Recalibrage et régularisation des axes hydrauliques; (ii) Valorisation du potentiel agricole; (a) Organisation des communautés concernées pour valoriser la production dans les zones sécurisées, (b) Organisation des mêmes communautés pour participer à la gestion future des infrastructures et des aménagements, et (c) Désenclavement des zones sécurisées et (iii) Gestion et suivi-évaluation du projet. Le projet proposé a une durée de six ans et se situe au niveau de la vallée du fleuve Sénégal, principalement dans la wilaya du Trarza. Les coûts ont été calculés à 19,0 millions de \$EU ou 5 milliards d'UM. Compte tenu de la stratégie retenue pour les interventions du projet et qui consiste à faire appel aux prestataires de services et à responsabiliser les bénéficiaires dans le cadre d'une approche participative, l'unité de coordination du projet sera une unité légère rattachée au Ministère du développement rural et de l'environnement. Cette unité sera localisée dans la zone du projet.

III.20. ***Profil 3: Valorisation des productions animales et gestion durable des zones pastorales (piliers 1 et 3 du PDDAA).*** Le Projet de valorisation des productions animales et de gestion durable des zones pastorales dans les wilayas de l'Assaba, du Gorgol, du Guidimakha et Tagant est une émanation de l'atelier de validation du PNIMT et une reformulation de plusieurs projets de développement de l'élevage inscrits dans le PIP 2000–2005. Compte tenu de la contribution actuelle et potentielle du secteur de l'élevage à la lutte contre la pauvreté et à la croissance de l'économie et l'importance des investissements nécessaires, ce projet a été retenu pour renforcer et compléter les actions engagées dans le cadre du projet PADEL en cours d'exécution et financé par la BAD et, permettrait de donner aux investissements destinés au secteur de l'élevage la dimension voulue.

III.21. L'objectif global du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural, à travers la sécurisation, l'amélioration des productions animales et l'augmentation des revenus des éleveurs. Il vise à renforcer et à compléter les programmes déjà en cours et à intégrer l'ensemble des éleveurs dans le processus de promotion de l'élevage en Mauritanie. Les objectifs spécifiques consistent à: (i) Renforcer les conditions de gestion durable des ressources naturelles par la protection des pâturages contre la destruction par les feux de brousse et les surpâturages; et le développement équilibré des infrastructures d'hydraulique pastorale; (ii) Améliorer la protection sanitaire du cheptel par une meilleure organisation des campagnes de vaccination; et le renforcement des structures sanitaires dans les zones d'élevage et les couloirs de transhumance; et (iii) Consolider les capacités d'appui institutionnel par le renforcement des capacités de recherche, vulgarisation et formation des acteurs du sous-secteur; et le soutien au secteur privé prestataire de services pour lui permettre de maîtriser les responsabilités devant lui être transférées par les structures étatiques; et aussi

l'amélioration des capacités des structures du MDRE pour une meilleure prise en charge de la politique de l'élevage.

III.22. Le projet comprendra quatre composantes principales: (i) la préservation et gestion durable des ressources naturelles, qui passe à travers; (a) le renforcement de l'organisation des pasteurs et agropasteurs en associations ou coopératives agropastorales, (b) la mise en place d'un réseau de 5 000 km/an de pare-feux, (c) la mise en place d'un système de gestion rationnelle des zones pastorales, et (iv) le développement des infrastructures hydrauliques de la zone du projet; (ii) l'amélioration de la protection sanitaire du cheptel, qui exige (a) le transfert des activités opérationnelles aux associations et aux opérateurs privés, (b) le renforcement des infrastructures de santé animale; (iii) le renforcement des capacités et l'appui institutionnel, qui passe par: (a) Appui aux structures du MDRE (recherche et vulgarisation), (b) le renforcement des capacités des éleveurs [la création d'un Fonds de développement pastoral (FDP); la création de caisses de micro crédit; et l'appui aux OSP en matière de formation et d'alphabétisation], et (c) l'appui au secteur privé; et (iv) la gestion et le suivi-évaluation du projet.

III.23. En vue de la stratégie retenue pour les interventions du projet, qui consiste à faire appel aux prestataires de services et à responsabiliser les bénéficiaires dans le cadre d'une approche participative, l'Unité de coordination du projet sera une unité légère rattachée au MDRE. Cette unité sera localisée dans la zone du projet. Le projet est conçu pour une durée de cinq ans, les coûts totaux ont été calculés à 24,1 millions de \$EU, équivalent à 6,39 milliards d'UM.

III.24. ***Profil 4: Appui aux filières agricoles porteuses (piliers 3 et 4 du PDDAA).*** Ce projet tire son origine d'une mission d'identification du Centre d'investissement de la FAO séjournant en Mauritanie en 16 décembre 2003, à la demande du gouvernement et de la Banque africaine de développement (BAD). Proposé comme projet prioritaire dans le PNIMT, il peut s'insérer dans le cadre du PIP de 2005–2008 dans la mesure où il suscite l'intérêt de quelques bailleurs de fonds. Le projet vise à améliorer la valorisation des produits et leur mise en marché selon des standards de qualité capables de concurrencer les produits régionaux et internationaux. Il est complémentaire des projets déjà existants qui, presque tous, s'attachent à améliorer la production et la productivité mais n'abordent que rarement les aspects de transformation/commercialisation des produits, de satisfaction des normes d'hygiène et de qualité, de recherche de marchés cibles, etc.

III.25. Le projet part de l'observation que les résultats d'actions conduites au cours des dernières années, par le secteur privé et le secteur public, indiquent que le pays recèle d'importantes potentialités de diversification, tant du point de vue du marché local que de celui d'exportation. Ces opportunités, bien exploitées, peuvent donner naissance à une activité agricole à vocation commerciale, génératrice de ressources monétaires directes et créatrice d'emplois, en zone rurale et urbaine. Une valorisation du potentiel existant passe par l'appui des filières porteuses. Plusieurs filières porteuses ont été identifiées, parmi lesquelles: (i) les filières animales, qui contribuent pour environ 14 à 16% au PIB. Le déclin du nomadisme, la sédentarisation poussée des populations et l'urbanisation accélérée ont contribué à créer de nouveaux débouchés pour les produits animaux. C'est ainsi que deux sous filières ont connu un début de développement et notamment les filières viandes rouges et lait; (ii) la filière cuirs et peaux, qui, bien qu'offrant des possibilités importantes, demeure encore embryonnaire; (iii) la filière viande blanche, qui offre un grand potentiel en appuyant le développement de l'aviculture semi intensive à la condition d'améliorer les conditions de production d'intrants (aliment en particulier) et de commercialisation (amélioration des conditions d'abattage, création de marchés de commercialisation); (iv) les filières agricoles et sylvicoles (la gomme arabique, le créneau produits maraîchers, notamment dans la vallée du fleuve Sénégal); et (v) les filières agro-industrielles (usines d'aliments du bétail, amélioration de la production laitière, valorisation des sous-produits de la pêche et sous-produits de trituration de céréales et d'oléagineux implantées).

III.26. L'objectif du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement rural et à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Mauritanie en développant les filières agricoles porteuses de manière équitable et en préservant l'environnement et les ressources naturelles. Plus spécifiquement, l'objectif immédiat est de développer les filières agricoles porteuses en favorisant leur organisation interprofessionnelle et en valorisant les produits en vue d'approvisionner les marchés nationaux en expansion et les marchés régionaux et internationaux.

III.27. Le projet comprend trois composantes: (i) l'appui institutionnel pour le développement des filières, avec les sous-activités: (a) l'appui à la structuration de la profession agricole; (b) l'appui à la CCIAM (Appui pour améliorer les services aux adhérents du secteur agro-industriel; Appui en formation; Appui en information; Appui pour l'utilisation de nouvelles technologies; Appui pour la promotion de l'offre et la recherche de partenariat extérieur; Appui à la création de PME agro-industrielles; et Crédit d'un observatoire des filières agricoles); et (c) l'appui à l'administration; (ii) le développement des infrastructures publiques et promotion des investissements privés; et (iii) la gestion et le suivi-évaluation du Projet. Une Cellule de coordination est chargé de la mise en œuvre, en particulier de renforcer les interprofessions par leur participation aux décisions d'investissement et de gestion du Projet. La cellule jouit d'une autonomie financière et de gestion sera dirigée par un Coordonnateur, assisté de cadres mis à sa disposition par le MDRE. Les charges du personnel de cette cellule seront supportées par les ressources du Projet. Le coût des composantes du projet, qui aurait une durée de cinq ans, est estimé à 15,40 millions de \$EU ou 4 081 millions d'UM.

IV. BESOINS EN FINANCEMENT

IV.1. Le budget prévu pour le Ministère de développement rural et de l'environnement comprend les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement se composent: des dépenses de personnel (traitements, salaires, indemnités...), des achats de biens et services et des dépenses affectées à l'entretien des équipements. Les dépenses de personnel constituent la part essentielle des dépenses de fonctionnement. Elles ont varié de 66 à 67% de 1997 à 2001. En termes absolus, elles n'ont été que de 355 millions d'UM soit 1,3% du budget national en 1997 et 452 millions d'UM soit 1,1% du budget national. Le Tableau 1 ci-dessous indique la structure des dépenses de fonctionnement consacrées au développement rural ainsi que la faiblesse de son poids dans le budget national.

Tableau 1: Importance du budget du MDRE dans le budget national					
Catégorie de dépenses	1997	1998	1999	2000	2001
Dépenses du MDRE consacrées au secteur rural	355	381	386	413	452
Budget national	27 679	46 665	35 988	39 274	42 186
<i>Poids des dépenses dans le budget national</i>	<i>1,28%</i>	<i>0,80%</i>	<i>1,07%</i>	<i>1,05%</i>	<i>1,07%</i>

Source: Lois de Finances; montants en millions d'UM.

IV.2. Quant aux dépenses d'investissement du secteur telles qu'elles apparaissent dans les Budgets de consolidation et d'investissement (BCI), elles sont essentiellement assurées par des apports externes (prêts, quasi-dons et dons) qui passent d'environ 82% en 1993 à 52% en 2003 parallèlement à une augmentation des taux de financement interne qui passent de 18 à 47%. Ceci est imputable, entre autres, au fait qu'en 2003, la Mauritanie a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) renforcée qui lui a permis une réduction de quelque 50% de l'encours de sa dette extérieure soit 1,1 milliard de \$EU. Cependant, le financement du secteur rural reste largement tributaire des bailleurs de fonds extérieurs pendant une décennie, comme indiqué dans le graphique à gauche (Source: MAED/MF).

IV.3. Le gouvernement mauritanien a longtemps donné une priorité au développement du secteur rural. Il lui a alloué une part importante des fonds budgétaires d'investissement prévus. Les BCI de 1993 à 2003 (cf. Tableau 2 ci-dessous) illustrent bien l'accroissement des investissements destinés au secteur rural. C'est ainsi que l'agriculture et, au premier plan l'agriculture irriguée (plus de 50% des dépenses d'investissement prévisionnelles du secteur rural et plus de 70% des réalisations budgétaires) occupe la première place (cf. Tableau 8 en annexe 1). Malgré une diminution relative du taux des dépenses prévisionnelles et des réalisations par rapport aux investissements totaux, le gouvernement mauritanien accorde une importance de premier plan à l'agriculture dans sa fonction de sécurité alimentaire et à la maîtrise de l'eau ainsi qu'au développement des infrastructures rurales.

Tableau 2: Dépenses prévisionnelles d'investissement au cours de la décennie 1993/2003 (millions d'UM)

Années	Investissement total	Dont secteur rural	Poids du secteur rural	Secteur agriculture
1993	17 731	3 746	21%	11%
1994	19 591	3 756	19%	8%
1995	21 100	5 302	25%	10%
1996	21 951	4 537	21%	10%
1997	23 100	5 323	23%	13%
1998	26 242	6 312	24%	10%
1999	26 986	5 281	20%	8%
2000	31 582	5 617	18%	7%
2001	34 000	5 670	17%	8%
2002	39 300	5 954	15%	7%

Source: MAED/MF.

IV.4. **Poids du budget du secteur rural dans le budget national.** On assiste à une réduction du poids du secteur rural dans le budget national. De 10% en 1993, il atteint 15% en 1997, pour baisser à moins de 10% à partir de 1999 et se stabiliser à 8% pour les années 2002 et 2003. Ainsi la part du secteur rural dans les dépenses budgétaires nationales tend à se situer au dessous des 10% recommandés au Sommet de Maputo, comme le montre le tableau ci-après:

Tableau 3: Dépenses totales (investissement et fonctionnement, millions d'UM)

Années	Budget secteur rural	Budget national	Poids (%)
1993	4 035	41 692	10
1994	4 070	35 259	12
1995	5 644	36 034	16
1996	4 905	36 670	13
1997	5 678	37 592	15
1998	6 693	46 665	14
1999	5 667	51 776	11
2000	6 030	67 993	9
2001	6 122	65 669	9
2002	6 435	84 593	8
2003	7 055	92 700	8

Source: MAED/MF.

IV.5. **Estimation des besoins financiers du secteur rural.** Pour les projections de financement futur du secteur rural et des investissements globaux jusqu'en 2015 qui constitue l'échéance de mise en œuvre de la stratégie du développement rural, il a été estimé que les taux d'accroissement moyen annuels constatés pendant la décennie écoulée (5,5% pour le secteur rural et 8% pour les investissements totaux) seraient maintenus. Sur cette base, les investissements qui seraient consentis

pour le secteur rural seraient en moyenne de 7% par rapport aux ressources budgétaires totales projetées, ce qui est inférieur au taux de 10% fixé par les gouvernements africains à Maputo. Une autre projection est alors calculée sur la base de l'objectif de 10% donnant les niveaux d'investissements indicatifs à consentir par le gouvernement mauritanien pour le secteur rural.

IV.6. La tendance projetée des besoins de financement du secteur rural mauritanien de 2004 à 2015 apparaît dans le tableau suivant:

Tableau 4: Estimation des besoins de financement dans le cadre de l'accord PDDAA/NEPAD (en millions d'UM)					
Années	Projections budget national	Projection budget secteur rural	Taux de financement /tendance	Budget secteur rural (objectif 10%)	Besoins de financement
2004	100 116	8 284	8%	10 012	1 728
2005	108 125	8 740	8%	10 813	2 073
2006	116 775	9 221	8%	11 678	2 457
2007	126 117	9 728	8%	12 612	2 884
2008	136 206	10 263	8%	13 621	3 358
2009	147 103	10 827	7%	14 710	3 883
2010	158 871	11 423	7%	15 887	4 464
2011	171 580	12 051	7%	17 158	5 107
2012	185 306	12 714	7%	18 531	5 817
2013	200 131	13 413	7%	20 013	6 600
2014	216 141	14 150	7%	21 614	7 464
2015	233 432	14 928	6%	23 343	8 415
Totaux	1 899 903	135 742	7%	189 992	54 250

IV.7. Les besoins en financement du secteur rural atteindraient à l'horizon 2015 un montant de l'ordre de 54,248 millions d'UM (204,7 millions de \$EU). Ce sont les projets d'investissement en recherche de financement et ceux prioritaires proposés dans le cadre du PNIMT qui doivent bénéficier de ce financement.

IV.8. Les dits projets prioritaires et leur coût estimatif sont les suivants:

- Le projet de développement durable de l'agriculture de décrue derrière barrage dans les wilayas du sud-est et du centre (6–7 milliards d'UM soit 22,6–26,4 millions de \$EU).
- Le projet d'aménagement des axes hydrauliques dans la vallée/PDIAIM (3,2–4 milliards d'UM soit 12–15,1 millions de \$EU).
- Le projet d'extension du Casier Pilote de Boghé (7–8 milliards d'UM soit 26,4–30,2 millions de \$EU).
- Le projet d'hydraulique villageoise et pastorale au Gorgol et Guidimakha (4,4–5 milliards d'UM soit 16,6–18,8 millions de \$EU).
- Le projet d'aménagement rural dans les zones oasiennes (1,6–2 milliards d'UM soit 4–7,6 millions de \$EU).
- Le projet d'augmentation des parcs de vaccination et postes vétérinaires (0,3–0,5 milliard d'UM soit 1,1–1,9 million de \$EU).
- Le projet d'infrastructures de base en milieu rural (pistes, marchés locaux, etc.) (6–7 milliards d'UM soit 22,6–26,4 millions de \$EU).

- Le projet d'appui aux filières agricoles porteuses (3,4–4 milliards d'UM soit 13–15 millions de \$EU).
- Le projet d'appui à la création de 50 caisses de micro crédits dans la vallée du fleuve Sénégal (1,4–2 milliards d'UM soit 5,2–7,5 millions de \$EU).
- Projet d'appui à un recensement général de l'agriculture, aux statistiques et informations rurales (4–5 milliards d'UM soit 15–18,9 millions de \$EU).
- Projet d'appui au développement de la recherche et la vulgarisation agricole et vétérinaire (1,2–2 milliards d'UM soit 4,5–7,5 millions de \$EU).

IV.9. Le financement estimé de ces projets, variant entre 38,5 et 47 milliards d'UM (145,2 à 177,4 millions de \$EU), doit être assuré par des apports internes (budget national, secteur privé, société civile) et externes (partenaires financiers).

V. SUIVI ET ÉVALUATION

V.1. Le suivi et l'évaluation se concentreront sur deux niveaux différents: au niveau macroéconomique et au niveau des réalisations des projets.

V.2. *Au niveau macroéconomique*, le suivi comprend essentiellement l'analyse du budget national et son évolution conformément avec l'Accord de Maputo, qui prévoit des dépenses dans le secteur rural et dans l'agriculture à hauteur de 10% du budget national. Compte tenu de la difficulté pratique de distinguer clairement entre les ressources internes (dérivé de la taxation) et externes (reçu de l'extérieur sous forme de dons et prêts), le cadre d'une classification fonctionnelle des dépenses doit encore être élaboré. Ce cadre peut se baser éventuellement sur l'expérience du FMI dans la classification fonctionnelle des dépenses dans dix pays africains, et doit être mis en œuvre conformément avec le cadre du suivi des CSLP et l'Initiative PPTE. Dans la mise en œuvre, il sera indispensable d'élaborer des standards de génération des données uniformes, qui seront appliqués de même manière dans tous les pays qui ont adopté la Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique. En outre, il est nécessaire de présenter les résultats de ce suivi annuellement afin de tirer des conclusions sur les tendances par pays et par sous-région.

V.3. *Au niveau de la mise en œuvre*, l'objectif du suivi et de l'évaluation des programmes du PNIMT est (i) de suivre la réalisation des programmes et leurs conditions de mise en œuvre, (ii) de veiller à la bonne gestion des ressources mobilisées, (iii) de mesurer l'impact des projets sur les groupes cibles et l'accroissement de la production, et (iv) de procéder périodiquement aux réajustements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité du programme et de l'atteinte des objectifs. La méthodologie proposée vise à instaurer un système de suivi simple, non redondant et efficace.

V.4. *Les mécanismes de suivi* devront permettre de suivre: (i) le niveau d'exécution des projets et leurs activités, (ii) le suivi d'impact des projets, (iii) le degré de participation des populations et leur adhésion aux programmes. Ce suivi devra être mené aux différents niveaux local, régional et national. Plus en particulier:

- *Le suivi d'exécution* devra permettre d'évaluer le niveau d'exécution de l'ensemble des projets au plan des réalisations physiques et financières. Ce suivi s'effectuera essentiellement au niveau par le Comité régional de développement (CRD) présidé par le wali et composé des chefs des services régionaux du développement rural et des élus

locaux. Au niveau central ce suivi sera assuré par le dispositif institutionnel mis en place pour la préparation du CSLP et qui associe étroitement l'Administration, la société civile et les partenaires au développement.

- ***Le suivi d'impact*** nécessitera au démarrage des projets la réalisation d'enquêtes monographiques et socioéconomiques rapides afin de dresser la situation de départ. Les données seront ensuite collectées au fur et à mesure de l'avancement des projets afin d'évaluer les indicateurs pertinents qui seront retenus pour suivre l'impact des projets.
- ***Le suivi participatif*** permettra d'évaluer l'appréciation des populations impliquées sur les différentes activités engagées par les projets et s'effectuerait au niveau local par des comités comprenant les autorités locales, les représentants des structures locales du MDRE, les élus et les représentants des populations cibles. Le comité régional de développement procédera également à ces évaluations lors de ses réunions.

V.5. **Responsabilité institutionnelle.** Le comité national institué pour la mise en place du CSLP associant l'Administration, la société civile et les partenaires au développement constituerait l'organe du suivi–évaluation au niveau institutionnel. Ce comité assurera le suivi d'impact et veillera à la bonne gestion des ressources allouées aux différents programmes.

V.6. **La procédure de suivi** consistera d'abord à la collecte et la coordination des données par les services statistiques décentralisés et les partenaires au développement intervenants dans les projets. Ensuite, les différents comités à tous les niveaux devront faire un rapport régulier après leurs rencontres périodiques sur les observations et les suggestions pertinentes concernant le suivi de l'exécution des programmes et la formulation d'éventuelles mesures correctives en cas de nécessité.

V.7. Les **ressources** nécessaires pour la réalisation d'enquêtes monographiques et socioéconomiques, la collecte des données, leur compilation et leur traitement à travers le recrutement de consultants nationaux, de bureaux d'études ou d'ONG pour l'analyse des informations collectées, et l'achèvement d'un système rigoureux de suivi et d'évaluation proviendront des ressources de l'Etat et des partenaires au développement.

V.8. Les **indicateurs clés** à mesurer et analyser dépendront de chaque projet et seront précisés dans les documents des projets mais pourraient à titre indicatif être les suivants:

- ***Infrastructures en eau:***
 - les barrages et retenues d'eau aménagés et/ou réhabilités;
 - les superficies irrigables aménagées et/ou réhabilitées;
 - les superficies équipées pour la culture irriguée;
 - le nombre de réseaux d'eau potable réalisés;
 - le nombre de puits pastoraux créés ou réaménagés.
- ***Infrastructures rurales:***
 - les marchés réhabilités ou aménagés;
 - les aires d'abattage aménagées et/ou réhabilitées (nombre et capacités);
 - les unités de stockage et de conservation construites et/ou réhabilitées (nombre et capacités);
 - les unités de transformations installées ou réhabilitées (nombre et capacités);
 - les routes ou pistes rurales réhabilitées ou aménagées (nombre de kilomètres).

- ***Agriculture:***

- les superficies et rendements des différentes cultures;
- les nouvelles filières émergentes ou réformées (diversification, nombre de filières);
- le nombre de caisses de micro finance créées et le montant des crédits octroyés;
- évolution de l'utilisation des facteurs de production.

- ***Niveau institutionnel:***

- le nombre de groupement villageois constitué et l'évolution du nombre d'adhérents;
- les personnes touchées par la vulgarisation (nombre);
- les personnes d'encadrement formées pour la vulgarisation (nombre);
- les techniques nouvelles diffusées et adoptées.

ANNEXES

Annexe 1: Tableaux

- Tableau 1: Indicateurs macroéconomiques*
- Tableau 2: Productions agricoles nettes*
- Tableau 3: Corrélation des programmes inscrits au PIP 2002–2005 avec les axes du PDDAA*
- Tableau 4: Montants des investissements par axe de développement et par bailleurs de fonds*
- Tableau 5: Programmes en cours d'exécution*
- Tableau 6: Synthèse des programmes en cours d'exécution par bailleur*
- Tableau 7: Liste des projets inscrits au PIP ou en préparation et en recherche de financement*
- Tableau 8: Programmation et réalisation du Budget consolidé d'investissement en 1990–2000*
- Tableau 9: Liste des projets identifiés mais non encore inscrits au PIP*

Annexe 2: Résumé du compte rendu de l'atelier de validation du PNIMT et des idées de projets bancables et liste des participants à l'atelier

Annexe 3: Liste des références

Annexe 1: Tableaux**Tableau 1: Indicateurs macroéconomiques**

Indicateurs (valeurs en millions d'UM)	1998	1999	2000	2001	2002	2003
PIB en valeur	185 022,0	202 020,0	224 505,7	245 890,4	263 321,2	290 423,7
Part du secteur primaire dans le PIB	21,1%	21,1%	20,1%	19,2%	18,3%	18,5%
<i>dont agriculture</i>	5,6%	5,7%	5,0%	4,1%	3,6%	5,6%
<i>dont élevage</i>	14,7%	14,6%	14,3%	14,3%	14,0%	12,2%
Taux de croissance du PIB en valeur	13,6%	9,2%	11,1%	9,5%	7,1%	10,3%
Taux de croissance réel du PIB	-	3,3%	4,7%	4,0%	3,3%	4,9%
Recettes publiques	44 156	50 044	52 600	51 830	83 582	-
Recettes fiscales	29 524	31 627	33 333	36 403	38 673	-
Solde budgétaire	-1 491	-1 209	-15 177	-13 809	-960	-
Solde du commerce extérieur	1 209	-1 565	-10 001	-3 929	-9 456	-
Solde balance courante	8 734	8 380	1 824	-12 271	15 270	-
Solde balance des paiements	-2 676	-3 960	3 168	-25 719	4 134	-
Dette publique	275 679,5	257 500,5	242 713,5	218 996,0	146 041,5	-
Dette extérieure	566 252,0	525 415,5	520 089,0	525 362,5	503 553,0	-
Solde budgétaire/PIB	-0,8%	-0,6%	-6,7%	-5,6%	-0,4%	-
Solde balance paiements/PIB	-1,5%	-2,0%	1,4%	-10,4%	1,6%	-
Solde dette extérieure/PIB	306%	260%	232%	214%	191%	-
Epargne nationale	36 411	45 582	67 383	60 044	74 990	-
Epargne nationale/PIB	19,7%	22,6%	30,0%	24,4%	28,5%	-

Source: MAED, ONS, BCM, FMI.

Tableau 2: Productions agricoles nettes (en tonnes)

Produits	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Mil/sorgho	43 971	82 586	118 986	138 340	41 518	49 830	72 400	85 990	75 361
Blé/orge	600	600	600	600	600	700	817	600	900
Mais	1 865	6 344	6 134	3 598	4 969	9 874	7 095	4 376	11 603
Riz	21 823	37 045	31 920	31 691	40 049	48 565	61 151	51 878	45 780
Niébé	8 427	21 495	21 495	21 495	21 495	21 495	7 041	7 041	9 905
Arachide	1 652	1 652	1 652	2 346	2 346	2 000	2 141	2 141	2 256
Légumes	25 000	29 625	31 700	40 029	59 263	70 938	82 176	60 000	65 000
Pastèques	3 798	7 978	7 978	7 978	7 978	8 500	9 666	9 666	1 111
Dattes	10 000	14 000	14 000	14 000	16 000	12 000	12 351	20 000	20 000
Total	117 136	201 325	234 465	260 077	194 218	223 902	254 838	241 692	231 856

Source: Service des statistiques agricoles et estimations du Service de la comptabilité nationale de l'ONS.

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

Mauritanie: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Tableau 3: Corrélation des programmes inscrits au PIP 2002–2005 avec les piliers du PDDAA

Intitulé des projets par axe	Source de financement	Coût total		Echéancier	Corrélation avec piliers du PDDAA				
		(millions UM)	(millions \$EU)		1	2	3	4	5
Axe I: Hydraulique/conservation des sols									
Projet de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAIM)	BM-RIM-Bénéf.	32 444,46	122,43	1999–2008	X				
Aménagement Maghama décrue	RIM	60,00	0,23	2001–2002	X				
Réhabilitation 10 barrages dans l'Affolé	RIM-RFA-KFW	908,00	3,43	2002–2005	X				
Réalisation de petits barrages en terre	RIM	430,00	1,62	1993–2002	X				
Aménagement axes hydrauliques dans la vallée/PDIAIM	RIM– à rechercher	3 193,00	12,09	1999–2009	X				
Réhabilitation–construction de barrages en Adrar et Inchiri	BID	651,90	2,46	2002–2005	X				
Programme hydraulique dans le Sud-Est	BAD-FAD-RIM	3 224,75	12,17	1993–2002	X				
Eau de l'espoir	UE – 8 ^e FED	1 109,15	4,17	2001–2003	X				
Renouvellement stations de pompage	RIM	265,00	1,00	1993–2002	X				
Amélioration accès eau potable en milieu rural	A rechercher	5 847,44	22,07	2003–2007	X				
Programme HVP en Assaba et Tagant	A rechercher	1 704,96	6,43	2003–2006	X				
Programme HVP zone fleuve Trarza	A rechercher	3 710,80	14,00	2003–2007	X				
Programme HVP Gorgol et Guidimaka	A rechercher	4 400,31	16,61	2003–2007	X				
Programme HVP Deux Hodhs et Assaba	A rechercher	5 240,26	19,77	2003–2007	X				
Création et équipement de points d'eau	RIM	270,00	1,02	2000–2002	X				
HVP Nouakchott-Nouadhibou-Tiris Zemmour	RIM-BID	2 481,37	9,36	2002–2004	X				
Renforcement des brigades hydrauliques	RIM	50,00	0,18	2002–2002	X				
Etude des ressources en eau de Aoukar	RIM	20,00	0,07	2002–2002	X				
Programme régional solaire (PRS) Phase II	UE – 8 ^e FED, RIM	2 645,73	9,98	2002–2007	X				
Réhabilitation–construction de barrages zone d'Achram	RIM-FADES	3 063,10	11,56	1999–2004	X				
Aménagement Wassa-Gouère (reliquat)	RIM	36,30	0,14	2002–2002	X				
S/T Hydraulique/conservation des sols	21 projets	71 756,53	270,80						
Axe II: Infrastructures rurales et commerciales									
Aménagement rural dans les oasis de l'Adrar	UE – 8 ^e FED	2 359,90	8,91	2002–2007		X			
Infrastructures rurales dans les zones oasisennes	A rechercher	3 200,00	12,07	2004–2010		X			
Consolidation et gestion abattoir de Nouakchott	RIM	22,00	0,08	1999–2002		X			
Infrastructures de base en milieu rural	A rechercher	6 000,00	22,64	2002–2007		X			
S/T Infrastructures rurales	4 projets	11 581,90	43,70						
Axe III: Augmentation de l'offre alimentaire									
Développement des oasis	FIDA-FADES-RIM	4 287,39	16,18	1995–2003		X	X		X
Projet Aménagement en zones pluviales (PARP)	UE	1 061,96	4,01	2000–2002		X	X		
Appui au PSSA	BAD-FAO-RIM.	561,25	2,12	2000–2003		X	X		
Protection des palmeraies en Adrar	FADES	237,60	0,90	2001–2003			X		
Lutte contre les ennemis des cultures	A rechercher	321,82	1,21	2003–2006			X		
Diversification de la production vivrière	A rechercher	400,00	1,51	2003–2006			X		
Développement aviculture villageoise	A rechercher	175,51	0,66	2003–2004			X		
Développement production laitière	A rechercher	752,19	2,84	2003–2005			X		
GIRNEM-Elevage Phase IV	RFA	482,64	1,82	2002–2005			X		